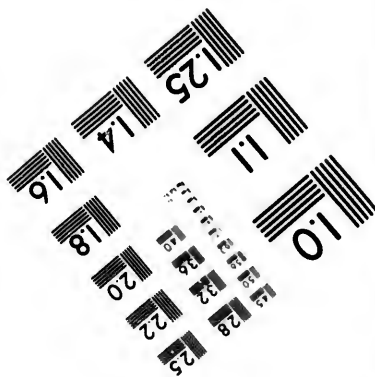
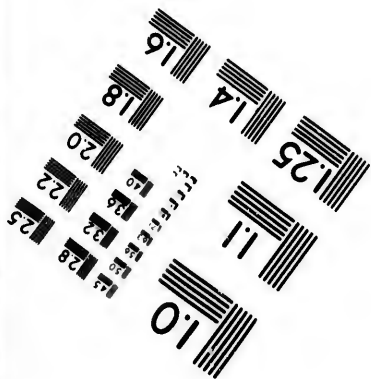
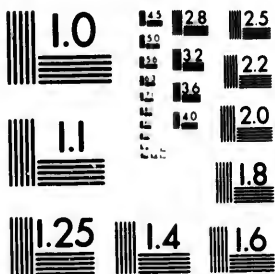


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Page 50 non utilisée.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

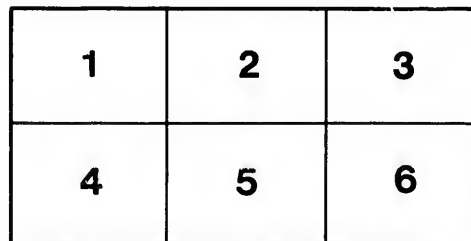
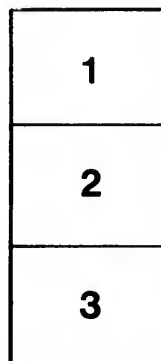
National Library of Canada

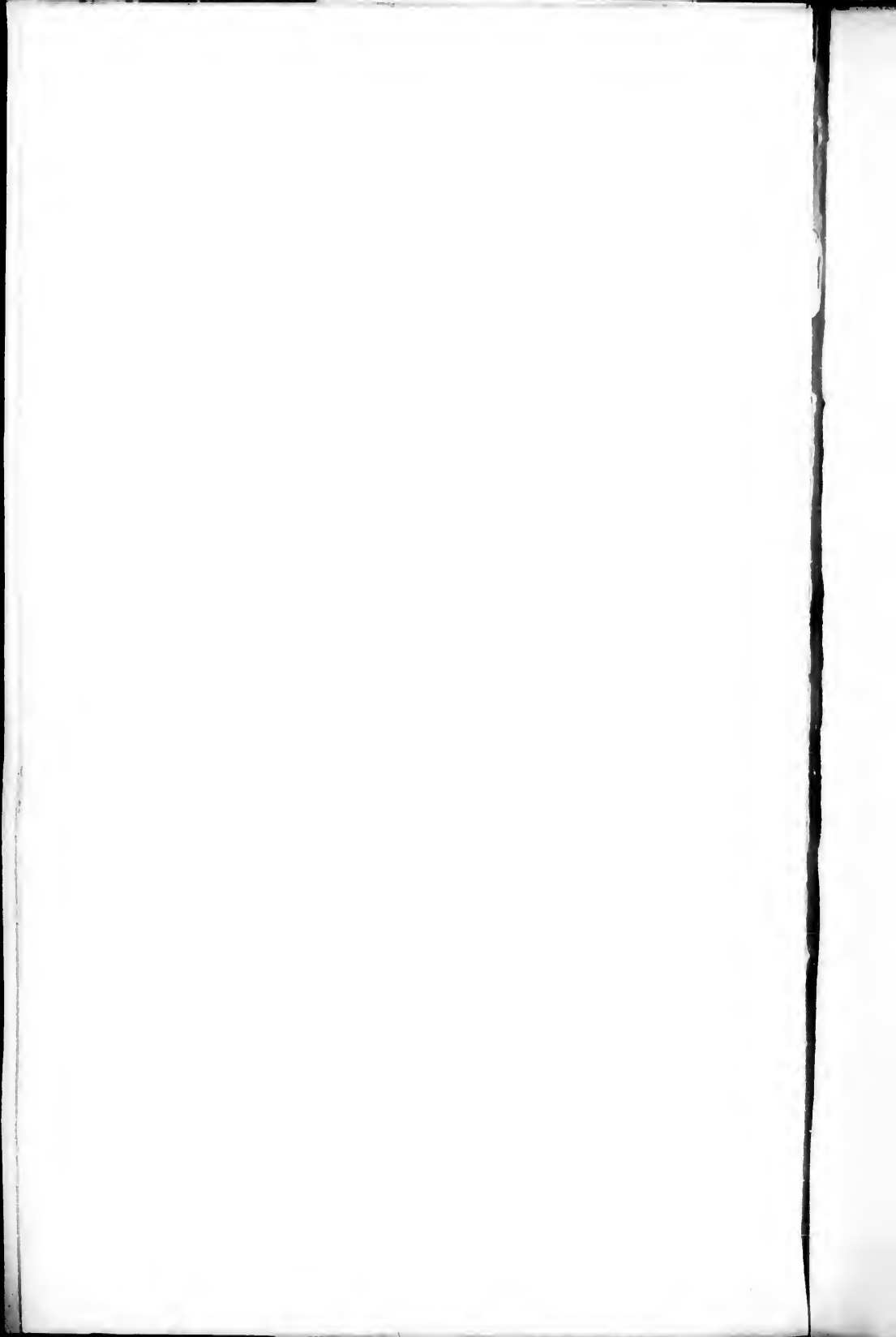
L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :





2060

NOTES

SUR

L'IRLANDE

PAR

G.-A. DUMONT



SÉRIE D'ARTICLES PARUS DANS *L'Opinion publique*,
DU 9 AOÛT AU 11 OCTOBRE 1833.

DA910

184

to
de
di
la
su
m
li
pl
da

m
be
ha
de

la
sa
la
M
le
n
à

NOTES

SUR

L'IRLANDE



I

En parcourant l'histoire, nous remarquons que dans tous les temps, des peuples ont combattu pour leur indépendance. Depuis les premiers âges du monde, les différents pays qui se partagent notre globe se sont fait la guerre entre eux pour s'assurer la suprématie de l'un sur l'autre. Ces guerres duraient des années, des siècles même ; on ne déposait les armes que lorsqu'un des belligérants était vaincu, quitte à ce dernier à les reprendre plus tard pour tâcher de se débarrasser de la dépendance qui lui avait été imposée.

Nous voyons d'abord la Grèce luttant contre les rois macédoniens pour garder son indépendance. Après beaucoup d'efforts, la Grèce, grâce à l'énergie de ses habitants, sort victorieuse enfin des luttes qu'elle venait de faire à ses ennemis.

D'un autre côté, nous voyons les Romains soumettre la plus grande partie de l'Europe sous le joug des Césars. Rien ne résiste devant eux. Bientôt, ils sont à la tête d'un empire aussi vaste que celui d'Alexandre. Mais ce grand empire ne tarde pas d'être ébranlé par les divers peuples vaincus dont il est formé. La Germanie se révolte. Les Gaules se soulèvent et réussissent à secouer le joug romain. Il en est de même des autres

pays soumis soit aux Romains, ainsi que les précédents, soit aux Macédoniens, soit aux Maures.

Après plusieurs revers et succès, l'Espagne chasse les Maures. L'Autriche, la Hongrie, de leur côté, refoulent les Turcs dans leurs territoires.

* * *

Depuis des siècles, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Hollande, la Suisse, l'Angleterre, etc., ont chassé les envahisseurs de leur sol. A une époque relativement plus récente, les Etats-Unis d'Amérique ont conquis leur indépendance ; la Belgique, depuis 1850, est devenue libre ; la Roumanie, le Monténégro, la Serbie, après des guerres sanglantes livrées à la Turquie, ont conquis eux aussi leur indépendance.

Seul, un pays, dont les habitants ont eu tour à tour à souffrir l'oppression des Danois, des Normands et des Anglais, n'a pu encore reconquérir son indépendance. Jadis libre, il s'est vu, depuis plusieurs siècles, obligé de subir les lois du vainqueur. C'est en vain qu'il a essayé de briser les liens qui l'enserme. Il a livré combat sur combat à la puissante nation qui le tient sous sa sujétion, sans aucun succès ; c'est inutilement que ses enfants ont versé leur sang sur les champs de bataille et sur les échafauds.

Ce pays, c'est l'Irlande.

Le peuple de ce malheureux pays n'est pas découragé cependant par les insuccès de ses efforts, les guerres, les persécutions qu'il a essuyées. Il combat toujours avec la même ardeur pour la conquête de ses libertés.

* * *

L'Irlandais est sincèrement attaché à son pays ; il aime cette île—la verte Erin—qui malgré tout le vandalisme de ses vainqueurs, a conservé encore une beauté qui ne fait que la lui rendre plus chère. Il peut répéter avec un poète :

Quand tu serais grande, glorieuse et libre,
 Première fleur de la terre, première perle de l'Océan,
 Je pourrais te saluer avec plus de joie ;
 Je ne pourrais pas avec plus d'amour.
 Non, tes chaînes qui se rouillent et ton sang qui coule,
 Ne font que te rendre plus chère à nos cœurs ;

Et tes enfants, comme les petits du pélican du désert,
Boivent l'amour dans chaque goutte de sang
Qui tombe de ton cœur de mère.

Le peuple irlandais aime à se rappeler les beaux jours où il était libre, heureux et riche, sous la conduite de ses rois. Il n'oublie pas ses glorieux ancêtres. Il hait d'autant plus ses oppresseurs qui ont réussi à tout lui enlever sauf sa foi et son amour pour le pays natal, qu'il voit l'ancienne Hibernie pauvre et misérable.

Or, tout peuple qui conserve son patriotisme, son culte des ancêtres, qui aspire à des libertés, à des gloires communes dans l'avenir, ne peut pas mourir, car il possède les éléments qui font et conservent un peuple.

Voici la définition d'une nation, due à M. Renan, qui répond à ce que nous venons de dire :

“ Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses, qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà la condition essentielle pour être un peuple.” (1)

Les qualités essentielles pour être un peuple, et développées ici par l'écrivain que nous venons de citer, le peuple irlandais les possède. Il l'a prouvé à de maintes occasions dans le passé, il le prouve encore chaque jour.

* * *

L'histoire de l'Irlande est des plus intéressantes à lire, et une fois qu'on en a commencé la lecture, on

(1) *Qu'est-ce qu'une nation ?* conférence par M. Ernest Renan.

éprouve le désir d'aller jusqu'au bout, afin de suivre pas à pas le peuple irlandais dans les persécutions qu'il a subies pour sa religion et son amour de la liberté. On aime à assister aux combats livrés par les Irlandais aux Anglais pour garder leur indépendance et la reconquérir une fois qu'ils l'eurent perdue.

Pour répondre au désir de plusieurs, qui ne peuvent se procurer les livres nécessaires pour étudier et la vie et les luttes des habitants de la Verte Erin, nous avons écrit le présent travail, après avoir consulté les meilleurs auteurs qui ont écrit sur l'Irlande.

Notre intention, nous le déclarons d'avance, n'est pas d'entrer dans tous les détails de l'histoire de l'Irlande ; nous ne le voulons pas, car cela nous forcerait de sortir des limites que nous nous sommes tracées. Nous voulons seulement, dans cette courte étude, réunir quelques notes pour donner un aperçu historique sur l'Irlande, et dire un mot des réformes que l'on devrait accorder, suivant nous, à ce pays.

de
fab
(
l'il
suj
cu
ici
lan

dan
cor
ém
col

di
de
pa
gr
F

ta
lé

N
vi
ti
pl

lo
pa

II

L'Irlande, de même que la plupart des autres pays de l'Europe, sinon tous, a eu ses dieux et ses héros, fabuleux.

Chacune des tribus qui formaient la population de l'île avait ses dieux propres.

Notre intention étant de ne pas nous attarder sur ce sujet qui n'offre guère d'intérêt qu'à ceux qui s'occupent de mythologie proprement dit, nous ne citerons ici que quelques-uns des personnages fabuleux de l'Irlande.

Nous dirons d'abord que Bath était le chef suprême dans la théogonie irlandaise. Il est regardé tantôt comme une divinité, tantôt comme un malheureux émigré oriental (1). On dit que l'Irlande lui doit sa colonisation.

Tous les récits qui concernent ce dieu sont fort contradictoires et des plus obscurs. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il mourut à Sliabh-Sheatha, dans la partie occidentale de l'Irlande, après s'être sauvé d'un grand déluge, et laissant deux fils, Dhna ou Adhna et Fénius-Farsa.

Le premier ne fut, dit-on, que le messager de son père, tandis que le second passe pour avoir été une sorte de législateur inspiré.

Fénius-Farsa, de même que son père, eut deux fils : Nionnuall et Nioul. Après son émigration, Nioul devint le chef des Miléadhs ou Scots. Suivant la tradition, Nionnuall était d'un caractère sauvage et il fit plusieurs guerres à son frère, qui est considéré comme

(1) " Une troisième tradition lui donne deux compagnons lors de son expédition dans l'île d'Erin (*Dict. Mythol. Univ.*, par le Dr E. Jacobi, traduction de Th. Bernard)."

le représentant des races demi-civilisées qui succédèrent aux premiers peuples.

* * *

La tribu des Tuatha-Dadan occupe l'un des premiers rangs dans la mythologie irlandaise. Cette tribu, après avoir défait les Firbolgs, rétablit l'ancienne forme de gouvernement, en abolissant la royauté et en introduisant plusieurs éléments nouveaux dans l'antique religion du pays.

Les Tuatha-Dadan adoraient une grande divinité formée par trois dieux appelés MacGrian, MacCuill et MacCeach ; ils portaient aussi d'autres noms.

Plusieurs héros sont sortis de cette peuplade, entre autres Luighaidh. Tailte, qui l'éleva, lui enseigna la magie et le doua de plusieurs connaissances merveilleuses.

Pour reconnaître les bons offices qu'elle lui avait rendus, Luighaidh épousa Tailte et fonda " l'Honneur de Taitéan." On ne sait pas si Tailte survécut à son époux (2).

* * *

Les Firbolgs, auxquels nous avons fait allusion en parlant des Tuatha-Dadan, occupent aussi un rang élevé dans l'histoire mythologique de l'ancienne Irlande.

Les Firbolgs, sous la protection des Firgailian — guerriers qui avaient pour mission de les protéger — vainquirent les Nemedes et les Firdomman et les réduisirent en esclavage.

Après l'invasion des Firbolgs, le centre où venait aboutir les cinq provinces de l'Irlande, reçut le nom d'Ouisnéach. Cette place devint le siège du culte druidique et la résidence des druides.

* * *

Les mineurs irlandais avaient des génies souterrains qui, disaient-ils, les protégeaient dans leurs travaux. On les appelait *knokkers*. " Quelques mythologues pensent que les *knokkers* ne sont autres que l'Écho. On doit plutôt les regarder comme une personnification

(2) " Certains mythologues lui donnent pour épouse Fial, qui a donné son nom à une rivière, la Feil." (*Dict. Myt. Univ.*)

de la percussion (en allemand *knicken*, en anglais *knock*, frapper)." (3)

* * *

Le Connaught doit son nom à Konn. Ce héros, un jour, luttant avec Tsithnéallach à qui déploierait le plus de force, il couvrit en un instant ce pays de neige qui s'appela ensuite en souvenir de ce fait Connaught : *la neige de Konn*.

Méibdh fut reine de ce pays, après la mort de son mari, Tinne, qui fut tué dans un combat. Elle était fille d'Eochaidh-Fiedlioch et de Bénia, et elle avait trois frères nommés les Finéamhnas. En secondes noces, Méibdh épousa Oilioll-More et eut sept fils. Elle fut tuée par Jorbuidhe, fils de Konnor, roi de l'Ulster.

Les Iriens de l'Ulster, race de laquelle sortit Konnor, eurent pour chef Ollam-Fodhla. Ce héros fixa la résidence des chefs à Téamhair. Ses trois fils, Fionn-Sneachta (1), Stanoll, Geide-Oligotach, régnèrent après lui.

Le plus célèbre des rois de l'Ulster, est Konnor. Il était fils de Fachtna-Fathach et de Néaza ; ses trois frères : Béanna, Lamba et Glaisne, donnèrent leurs noms à trois comtés d'Irlande et moururent sans postérité. C'était ainsi que la divinité punissait dans sa famille, Konnor, de son hymen incestueux avec sa mère.

Kormack-Konlingios naquit de cette union. Konnor le donna, encore jeune, comme otage aux fils d'Ouisnéach. Après plusieurs années passées en esclavage, Kormack obtint sa liberté. Aussitôt libre, il prit les armes contre son père et envahit par trois fois l'Ulster.

Durant le règne de Konnor, naquit Déirdre, fille de Feidhlim. Ayant entendu parler de la prophétie qui avait été faite lors de la naissance de Déirdre, par laquelle il était annoncé que cette princesse causerait beaucoup de troubles dans le Connaught, le roi de l'Ulster s'en empara et la renferma dans une tour, avec le désir de la marier, quand elle aurait atteint l'âge voulu.

(3) *Dict. Myt. Univ., etc.*

(1) Fionn-Sneachta : *neige blanche*, mourut à Magh Inis, après un règne de quinze ans, pendant lequel l'Irlande fut couverte de neige.

Déirdre, parvenue à l'âge nubile, entendit parler de Naois, fils d'Ouisnéach, et devint amoureuse de lui. Ce dernier l'enleva de la tour où l'avait confinée Konnor, et se sauva en Ecosse, après l'avoir épousée.

Le roi des Écossais étant devenu, à son tour, amoureux de Déirdre, déclare la guerre à Naois. Après plusieurs combats, où les fils d'Ouisnéach montrèrent un courage héroïque en défendant leur jeune maître qu'ils avaient accompagné dans sa fuite, Naois reconnut qu'il ne pouvait vaincre le roi des Scots et demanda l'aide de Konnor qui, feignant d'avoir tout oublié, lui accorda les secours demandés. Mais ce n'était qu'une ruse, car il chargeait en même temps Eogan d'assassiner Naois. Le jeune prince mourut en effet assassiné, et sa veuve se donna la mort pour éviter aux poursuites de Konnor.

Trois héros célèbres vivaient pendant le règne de Konnor. Le plus illustre est Konnall. Il épousa Feidhlim, fille de Konnor. Comme gage de victoire, Konnall donna à Konnor la cervelle de Meisgéalhra pétrie avec de la boue ; mais le roi ne sut pas le garder et mourut dix ans plus tard (2).

Un autre roi de l'Ulster, Kimboath, fils de Floutan, a laissé son nom à l'histoire par ses combats contre ses deux cousins, Aod Ruadh et Diathorba, qu'il combattit pendant longtemps et avec lesquels il fit enfin la paix. Ils régnèrent successivement tous trois pendant un intervalle de quatre-vingt-quatre ans.

Eamhain, de la race des Foniens septentrionaux, autre roi de l'Ulster, se rendit aussi célèbre par la magnificence de sa cour qui fut fort chantée par les bardes.

En parlant de l'Ulster, nous arrivons à parler de Mongh-Ruadh, grande déesse des Nemed. Trois traditions se rattachent à cette déesse ; voici ce qu'en dit M. d'Eckstein : " 1o Trois princes issus d'Ir (3), pré-

(2) " Des traditions postérieures au christianisme disent qu'il mourut en voulant venger la mort du Christ par un abattis d'arbre, sans doute parce qu'un tronc d'arbre avait servi au supplice de Dieu." (*Dict. Myt. Univ.*)

(3) Ir et Erreamhon eurent pour père Miles-Spain, chef des Miléadhs, qui avait épousé Scota. Ith ayant été assassiné par trois rois des Tuatha-Dadan aussitôt après avoir abordé en Irlande, ses compagnons emportèrent son cadavre, remontèrent sur leur vaisseaux, et vinrent demander secours à Miles-Spain, qui s'armant immédiatement, mit à la voile avec eux, et renversa la domination sacerdotale de l'Irlande. (*Dict. Myt. Univ.*)

tendus monarques de toute l'Irlande, et fils de trois frères qui gouvernaient le royaume d'Ulster, régnaient chacun à son tour pendant vingt ans ou vingt-et-un ans. C'est là une disposition systématique particulière à cet arrangement de l'histoire irlandaise, et qui s'y reproduit constamment. On y voit toujours trois princes de la même race prendre alternativement les rênes du gouvernement pendant un espace de temps donné, ou se succéder régulièrement ; et tous périssent de mort violente. Cette artificielle combinaison ne laisse aucun doute à quiconque a étudié l'antiquité. Après s'être longtemps disputé l'empire, les princes dont nous parlons convinrent de régner sept années chacun et de se céder l'empire à l'amiable. Ces sept années répétées trois fois composent le total de vingt-et-un ans accordés à chacun des rois. De même, quand les Milésiens abordèrent en Irlande, trois dieux des Tuatha-Dadan, trois frères y régnaient ; ils se disputèrent l'empire jusqu'à ce que la même convention d'obtenir le pouvoir, au lieu de le partager, les eut conciliés. La reine Macha était fille de l'aîné, femme du cadet de ses frères. Elle se nommait Mongh-Ruadh, *aux cheveux rouges* ; son père, Aodh-Ruadh, se nommait aussi le rouge (Ruadh). Le second des cinq frères a cinq fils qui disputent l'empire à Macha, et ne veulent pas qu'une femme soit maîtresse du gouvernement. L'héroïne Macha, redoutable amazone, triomphe des cinq princes rebelles. Observons encore ce nombre de cinq constamment reproduit dans ces mythes irlandais dont on a fait de l'histoire. Par exemple, le père de Macha tue les cinq Luighaidh, qui se ressemblaient de figure comme de nom. Ces cinq Luighaidh rencontrent dans la forêt où se sont cachés les cinq ennemis qu'elle a vaincus. Pour se rendre méconnaissable, elle voile ses cheveux rouges, puis elle s'approche de l'endroit où les frères venaient de faire rôtir un ours sauvage. Les jeunes gens la regardèrent avec étonnement, et l'invitèrent à partager leur repas, ce qu'elle accepta. Un des princes, épris de ses charmes, lui demande une entrevue secrète qu'elle lui accorde. Dans ce rendez-vous Macha saisit le prince, le garotte, l'attache à un arbre, et revient trouver les quatre frères, qu'elle séduit tour à tour, attire dans des lieux écartés, et enchaîne séparément.

Ensuite les ministres de Macha condamnent les princes à mort, mais Macha leur laisse la vie sous la condition qu'ils lui bâtiront un palais. Elle se sert de la grande aiguille qui retient ses cheveux pour tracer le plan de cet édifice, nommé *Ecmuin* (*Eamhuin*)-*Macha*, du nom de l'instrument employé pour en faire le tracé. Ce fut ensuite la résidence des rois de l'Ulster. 2o Suivant une autre version de la même fable, Macha est femme de Kruin, fils d'Adnamhuin. Il faut savoir que Néméd, époux de Macha, est aussi le fils de cet Adnamhuin, l'une des divinités des Tuatha-Dadan. Ainsi Kruin est Néméd lui-même sous une autre forme. Konnor, roi de l'Ulster, contraignit Macha à entrer en lice pour disputer le prix de la course à ses chevaux. Elle remporta le prix, et arriva la première au lieu où fut bâti le palais qui porte son nom. Elle était grosse, et accoucha de deux jumeaux, un garçon et une fille. Dans les douleurs de l'enfantement, saisie d'indignation contre la barbarie de Konnor, elle lança une malédiction contre les guerriers de l'Ulster. Pendant longtemps les héros du Clanna Rughraide furent en proie à des douleurs semblables à celles de l'enfantement. C'est le souvenir effacé d'un mythe fréquent dans les religions antiques et qui se rattache à la doctrine d'une nature active et passive, tour à tour souffrante et réhabilitée. Suivant cette croyance, les dieux changent de sexe, d'hommes deviennent femmes, de femmes hommes, et leurs sectateurs les imitent.—Cette Macha, continue M. d'Eckstein, cette Macha, déesse des Némèdes et des Tuatha-Dadan, des pontifes et des agriculteurs de l'ancienne Irlande, est transformée en amazone dans l'Irlande guerrière. Elle devient reine, elle reste établie dans l'Ulster, introduite dans son histoire ; et cependant, même à travers cette métamorphose, on voit encore percer le caractère de la vieille divinité, d'une déesse de la nature passive et active, au génie hermaphroditique. Au sexe de la femme, Macha joint le génie de l'homme ; elle est la seule femme qui ait gouverné l'Irlande ; elle adopte, encore enfant, Ugaine More, ce grand roi qui porte les armes milésiennes sur les rives de la Gaule et de l'Ibérie, où il exerce encore ses pirateries. Pour dernière preuve de l'identité de Macha avec la déesse des Némèdes, ajoutons que dans

Ph
frè
ou
et
cor
se
l'U
vir
rat
ave
tra
mé
for
est
Né
tec
cra
aus
thé
ava
Ch
sou
du
de
tou
Sca
le
por
syn
my
de
pro
gnè
ma
ma

I
son
les
nou
sur

l'histoire de celle-ci, on voit également paraître quatre frères, quatre architectes. Ce sont quatre Fomoraïces ou pirates établis dans l'Ulster ; ils oppriment Néméd et Macha, son épouse. Ils sont vaincus et forcés de construire un palais pour Néméd. Deux de ces frères se nomment Bog et Robhog : ce sont les Robhogdii de l'Ulster dont parle Ptolémée. Quand les Milésiens devinrent maîtres de l'empire, une partie des anciens pirates qui avaient quitté leur métier pour se confondre avec les aborigènes et devenir agriculteurs, furent contraints de bâtir des forteresses pour les conquérants, de même que dans les temps antérieurs ils avaient été forcés de construire des temples pour les druides. Tel est le sens de ce mythe défiguré des pirates architectes. Néméd fit égorger, selon la tradition, ces quatre architectes le lendemain du jour où le palais fut achevé. Il craignit qu'ils ne construisissent pour d'autres des palais aussi magnifiques que le sien. Doire Lighe fut le théâtre de ce meurtre accompli au lieu même où ils avaient terminé leur édifice, monument de leur génie. Chez beaucoup de peuples on retrouve la même fable : souvent le sang d'un homme arrose et consacre les murs du palais bâti pour le prince ; souvent aussi le cadavre de l'architecte lui sert de fondement. Des traditions toutes semblables se retrouvent parmi les Russes, les Scandinaves et les Serviens. Chaque palais où réside le dieu de l'univers, chaque palais où demeure le roi, pontife-guerrier qui représente cette divinité, offre le symbole du monde entier qui, selon beaucoup de mythes, a été cimenté par le sang d'un Dieu créateur de l'univers offert en holocauste pour conserver sa propre création. Les Fomoraïces ou pirates enseignèrent, dit-on, aux Némèdes l'art de construire des maisons. Ensuite Néméd défricha douze forêts, douze *maghs*."

* * *

Nous pourrions citer beaucoup d'autres dieux et personnages fabuleux qui ont eu, eux aussi, leur part dans les récits préhistoriques de l'ancienne Scotie ; mais nous ne le ferons pas, pour ne pas trop nous attarder sur ce sujet.

Nous ferons remarquer seulement ici que même dans ces temps antiques et parmi ces peuples non civilisés on croyait à une divinité immortelle et supérieure à toutes les autres, que cette divinité était morte en versant son sang. Est-ce que nous devons y voir une preuve que le christianisme était déjà introduit en Irlande? Nous sommes tenté de le croire, quoiqu'il n'y ait aucune autre preuve.



Sc
 noms
 siècle
 Se
 ité,
 de la
 Or
 leur
 popu
 desc
 dant
 d'ori
 La
 teme
 leme
 A
 habi
 qu'a
 duit
 La
 cilen
 tions
 D
 on f
 vaier
 que
 tions
 qui
 tion
 c'est
 églis

ans
ivi-
ure
en
une
Ir-
n'y

III

Scotie Majeure, Inverne et Hibernie sont les premiers noms portés par l'île d'Erin ; ce n'est qu'au quatorzième siècle qu'elle prit celui d'Irlande.

Ses premiers habitants furent, selon toute probabilité, des Phéniciens, qui formaient l'une des branches de la grande famille des Scythes.

On remarqua toujours trois peuples distincts qui, par leur agglomération, formaient la presque totalité de la population de l'Irlande : des Ecossais ou Scots ; des descendants d'Ibériens, venus d'Espagne, et des descendants d'Angles ou d'Anglais ; les autres habitants étaient d'origine mixte.

Le celtique qui, de nos jours, a fait presque complètement place à l'anglais, était la langue la plus généralement parlée.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, chacun des peuples habitant l'Irlande suivait son culte propre ; ce n'est qu'au sixième siècle que le christianisme y fut introduit par saint Patrice.

La religion catholique paraît s'être établie aussi difficilement dans ce dernier pays que chez les autres nations de l'Europe.

Dans le but de défendre les églises et les monastères, on fut obligé de construire des tours fortifiées qui servaient à protéger ces établissements religieux. C'est ce que semble prouver les anciennes ruines de fortifications, dont des vestiges existent encore de nos jours, et qui ont été évidemment érigées dans un but de protection par les chrétiens. Ce qui nous porte à croire cela, c'est que ces fortifications font partie d'anciennes églises (1).

(1) *Cat. of I. His. and Dub. Rev.*, O'N. Daunt.

C'est à la fin du cinquième siècle que les premiers monastères furent établis. Sainte Brigitte, qui en a été la fondatrice, se contenta d'abord de les fonder dans les lieux où les sœurs étaient nées ; mais bientôt ils devinrent si populaires, qu'elle fut obligée d'accepter les offres du peuple de Leinster, qui lui fit bâtir un monastère où la sainte et plusieurs de ses compagnes se rendirent.

Le nom de Kildare (*cellule du chêne*), fut donné à ce monastère à cause d'un chêne qui se trouvait près de cette place, et dont le tronc est demeuré intact jusque dans le douzième siècle, personne n'osant y toucher.

Les pèlerins accoururent de toutes les parties de l'Irlande pour venir au monastère. Plusieurs de ces pèlerins, ne voulant plus retourner dans leurs villes natales, s'établirent à Kildare et formèrent le noyau de la population de cette ville.

* * *

La population primitive de l'Irlande était divisée en plusieurs tribus semi-barbares, gouvernées par des chefs.

Ces diverses tribus ont été sans doute civilisées par différentes migrations de peuples étrangers qui vinrent habiter l'Irlande, qui y firent souche et laissèrent des traces qui sont encore visibles de nos jours.

Ces divers peuples étaient fréquemment en guerre les uns contre les autres. Les causes étaient dues à la jalousie des chefs, à la différence des origines et aussi à leur manière de se procurer le nécessaire à la vie. Etant essentiellement guerriers, ces peuples ne s'occupaient guère d'agriculture ; lorsque la famine menaçait, on se faisait la guerre pour se procurer ce dont on pouvait avoir besoin. Cela a duré jusqu'à l'arrivée de Strongbow.

A cette époque, non seulement ces peuples étaient beaucoup plus civilisés que les habitants des royaumes fondés par les Anglais dans la Grande-Bretagne, mais

mais, à la fin de civilisation qui s'y sont dévint

ils l'étaient encore plus que ceux des royaumes franc et bourguignon des Gaules (1).

* * *

Les cinq provinces de l'Ulster, de Leinster, de Connaught, de Munster et de Meath formaient cinq royaumes, gouvernés chacun par un de leurs princes. Les familles royales pour ces diverses provinces étaient, pour l'Ulster, les O'Neils; pour le Connaught, les O'Connors; pour le Munster, les O'Briens; pour le Leinster, les McMurrroughs. Le Meath, suivant plusieurs auteurs, appartenait à l'Ulster.

Les rois de ces provinces étaient indépendants les uns des autres. Cependant, nous devons dire que le roi de l'Ulster, qui tenait sa cour à Tara, paraît avoir toujours eu une certaine autorité sur les autres souverains. Mais ce n'est que par la force des armes qu'il parvenait à garder sa suprématie sur les autres royaumes, et il eut plusieurs combats à soutenir entre autres contre le roi du Munster. Ce dernier royaume, après avoir été vaincu, fut divisé en deux districts, ceux de Thomond et de Desmond. Les deux principales familles de ces districts, les O'Briens et les McCarthys, occupèrent ensuite alternativement le trône vassal de Cashel.

La succession au trône pour ces divers royaumes était régularisée par la loi dite de *Tanistry*. Cette loi restreignait la succession à la famille du prince régnant, mais le cadet des garçons, de même que le plus jeune, pouvait être roi aussi bien que l'aîné.

L'héritier présomptif s'appelait *Tanist*; il devait être chevalier et âgé de vingt-cinq ans. Outre cela, il était nécessaire qu'il eût certaines qualités physiques, par exemple une haute taille, une figure noble et belle, etc. Enfin, il était obligatoire qu'il descendit de Milésius (2) ou de l'un de ses compagnons.

* * *

Il y eut plusieurs émigrations de peuples étrangers

(1) *Short history of the kingdom of Ireland from the earliest times to the union with Great Britain*, par Walpole. Harper, éditeur, New-York.

(2) Milésius appartenait à la race scythe; il vint, avec son fils et plusieurs colons, directement d'Espagne, s'installer en Irlande à une date très reculée.

16
en Irlande. Nous voyons, par exemple, les Scandinaves s'établir à l'entrée de toutes les rivières et former plusieurs établissements commerciaux qu'ils protégeaient par des forts.

Les Scandinaves, de même que les Anglais dans la Grande-Bretagne, nuisirent beaucoup à l'expansion du christianisme en Irlande ; ils ne se convertirent à ce culte que dans la seconde moitié du dixième siècle.

Les habitants du nord paraissent avoir eu la suprématie sur la plus grande partie de l'Irlande durant deux siècles, depuis la première soumission des insulaires par Turges, au commencement du neuvième siècle, jusqu'à la bataille de Clontarf. Dans cette bataille, les Danois, qui s'étaient introduits en Irlande dans le sixième siècle, et qui avaient forcé les habitants de l'île à se réfugier dans l'intérieur du pays après qu'ils eussent pris possession de toutes les côtes, furent complètement battus. Après leur défaite, ils ne quittèrent pas cependant l'Irlande ; ils continuèrent de cultiver leurs terres. Ils gardèrent de plus leurs relations antérieures avec les habitants de la Grande-Bretagne, par lesquels ils ont été initiés, plus que par les Irlandais, à la religion catholique. Et pour preuve de ce que nous avançons ici, c'est que les premiers évêques danois de Waterford et de Dublin furent sacrés à Canterbury.

Il n'y a pas de doute que les Danois contribuèrent beaucoup à la conquête de l'Irlande par les Normands et les Angevins, quoiqu'ils lui aient été opposés d'abord.

La défaite complète des Danois à Clontarf aurait été suivi d'un regain de prospérité en Irlande, si bientôt après n'avaient commencé les démêlés pour la suprématie de l'île entre la famille héréditaire et les rois du Munster. Ces démêlés durèrent près de deux siècles. Le premier roi du Munster qui usurpa le trône de Tara fut Brien Boru (Brian Borough ou Boromhe), qui, après plusieurs victoires sur les autres rois irlandais, devint souverain de toute l'île. Il mourut assassiné dans sa tente après une grande bataille dont il était sorti vainqueur.

Notre intention n'étant pas de suivre pas à pas toutes les luttes que se sont livrées les petits souverains irlandais, nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet. Ce que nous pouvons dire, c'est que les différents peuples

comme
aupres avant

En)

leur /

qui habitaient l'Irlande ne cessèrent qu'à de rares intervalles d'alimenter ces divisions qui devaient être plus tard d'un si grand avantage pour la Grande-Bretagne, lorsqu'elle eût décidé la conquête de l'île sœur.

* *

Tout le code judiciaire de l'Irlande, à cette époque, consistait en une seule loi appelée : loi *Brehon*.

Le trait le plus remarquable de cette loi, c'est que le meurtre n'était puni que par une amende appelée *eric*.

L'office de *brehon*, nom porté par le magistrat chargé d'appliquer cette loi, était héréditaire et se transmettait de père en fils ; il était restreint à certaines familles, de même que la plupart des grandes charges.

* *

Si la France a eu ses bardes, l'Espagne ses troubadours, l'Irlande, elle aussi, a eu ses chantres théologiques et guerriers. Voici ce qu'en dit le Dr Jacobi, dans son excellent ouvrage que nous avons déjà cité, le *Dictionnaire mythologique universel* :

“ L'Irlande qui, jusqu'au douzième siècle, a ignoré l'usage de la prose, vit, comme on le pense bien, fleurir les bardes qui recevaient leur éducation poétique et musicale dans des collèges institués à cet effet. Ils se divisaient en trois classes : 1°. Les *ollamhain redan* ou *filidhe*, poètes théologiques et guerriers ; au jour de bataille, c'étaient les *filidhe* qui marchaient à la tête de l'armée, la harpe à la main, vêtus de robes blanches longues et flottantes, et entourés d'*orfidigh* ou musiciens. 2°. Les *breitheamain*, qui versifiaient les lois et les promulguaient, assis en plein air sur une éminence. 3°. Les *seanachaidhe*, généalogistes et chroniqueurs. Une quatrième classe comprenait tous les bardes inférieurs qui n'étaient que joueurs d'instruments.”

Comme on le voit par la citation ci-dessus, le chant et la musique étaient cultivés par le peuple irlandais. Ce peuple était chanteur et musicien de même que tous les peuples primitifs. C'est grâce aux chants laissés par les bardes que nous devons de connaître les hauts faits des héros et les événements les plus remarquables de la première partie de l'histoire d'Irlande.

La musique irlandaise a joui dans ces temps d'une certaine considération. On voit, par exemple, au septième siècle, Gertrude, fille de Pépin, maire du palais, faire venir en France quelques musiciens irlandais pour enseigner la psalmodie aux sœurs de l'abbaye de Nivelles.

Suivant certains antiquaires, la musique, dans l'ancienne église irlandaise, n'était pas semblable à celle de Rome. Ses chants et sa musique, suivant eux, venaient de l'Asie, et avaient été introduits en Irlande par des missionnaires grecs. D'un autre côté, Moore et d'autres écrivains affirment que les chants liturgiques irlandais, avant l'introduction des chants latins ou grégoriens par saint Malachie, dans le douzième siècle, étaient ceux introduits par saint Patrice.



S
l'Irl
fure
par
dire
sym
nièr
com
U
land
ont
envi
intro
N
ordi
de p
faite
mais
L
amb
land
des
riers
conc
l'Irl

(1
times
teur,
(2
faite
donn
conq

P'une
, au
e du
irlan-
l'ab-

l'an-
le de
aient
r des
utres
dais,
s par
ceux

IV

Suivant M. Walpole (1), il y eut cinq conquêtes de l'Irlande par les Anglais (2), mais les deux premières furent aussi nulles que les conquêtes de l'Angleterre par les Normands, en ce que les envahisseurs se fondirent complètement avec le peuple irlandais par leurs sympathies et leurs mariages. Le résultat des trois dernières, fut que les vainqueurs s'établirent en Irlande et commencèrent à former une population distincte.

Une carte des possessions anglo-normandes en Irlande, au treizième siècle, montre que les colons qui ont succédé à Strongbow occupaient à cette époque environ les deux tiers de l'Irlande et qu'ils y avaient introduit le système féodal.

Nous devons avouer ici que nous avons suivi la règle ordinaire en disant que les invasions dont nous venons de parler étaient anglaises, quoi qu'elles n'aient pas été faites par les Anglo-Saxons, sujets des rois anglais, mais par les Normands et les Angevins du continent.

La plupart de ces envahisseurs étaient pauvres et ambitieux. Aussi leur premier soin en arrivant en Irlande fut-il de se créer pour eux-mêmes des comtés et des seigneuries, de la même manière que les aventuriers qui suivirent Guillaume le Conquérant après sa conquête de l'Angleterre. La plus grande partie de l'Irlande fut donc divisée en comtés, et à une certaine

(1) *Short history of the kingdom of Ireland from the earliest times to the union with Great Britain*, par Walpole. Harper, éditeur, New-York.

(2) La première conquête de l'Irlande par les Anglais fut faite par Henri II. Il divisa l'île en plusieurs seigneuries qu'il donna à ses favoris. Son fils Jean devint vice-roi du pays conquis.

date, il n'y avait pas moins de neuf princes normands exerçant les droits régaliens.

La plus puissante et la plus nombreuse des familles normandes de ce temps-là était celle des Geraldine, dont une branche est maintenant représentée par le duc de Leinster et l'autre par le marquis de Lansdowne (1), tandis que le chevalier de Kerry est un rejeton de la troisième. Le grand territoire intérieur d'Ormonde, ou Est-Munster, fut donné à la maison des Butler, dans le but de diviser le nord et le sud du territoire appartenant aux Geraldine, et de contrecarrer la grande influence de cette dernière famille. De Lacy obtint de son côté la province de Meath. Cette province passa définitivement à la couronne d'Angleterre et aux Talbot, comtes de Shrewsbury.

Le royaume de Connaught fut donné à la famille des De Burgh, ou Bourke, de laquelle descendent les marquis de Clanricarde et les comtes de Mayo. Les possesseurs du Connaught prirent en dernier lieu le titre de comtes d'Ulster. La plus grande partie de cette province cependant ne fut jamais subjuguée et demeura longtemps entre les mains des deux grandes familles des O'Neil et des O'Donnell qui y exerçaient les droits de souverains.

Les Normands vivèrent d'abord isolés dans leurs forteresses, mais ils ne tardèrent pas bientôt à se marier avec les filles des anciens chefs irlandais, auxquels ils donnèrent en retour leurs filles en mariage ; les enfants des chefs, suivant une coutume irlandaise, étaient élevés par les familles normandes. Les Normands employèrent les Irlandais comme domestiques et soldats, et firent alliance avec eux pour les défendre dans leurs querelles avec les Normands voisins.

Le résultat de ces rapprochements entre Irlandais et Normands fut que ces derniers perdirent peu à peu leurs habitudes, coutumes, etc. Ils laissèrent croître leurs cheveux longs, portèrent la moustache, et prirent le costume irlandais ; de plus ils apprirent la langue nationale et firent des lois. Et vers le milieu du quatorzième siècle ils étaient plus Irlandais que les Ir-

(1) Le successeur du marquis de Lorne comme gouverneur-général du Canada.

*du
contenant*

dais eux-mêmes. / Un siècle et demi plus tard, la seule partie de l'Irlande sur laquelle l'Angleterre exerçait quelque autorité, était un petit district autour de Dublin connu sous le nom d'*English Pale*. Les "Anglais dégénérés," ainsi qu'on nommait les descendants des colons normands, s'étaient tellement fusionnés avec le peuple irlandais que plusieurs des barons normands avaient substitué à leurs noms originaires des noms irlandais. C'est ainsi que les têtes des deux branches de la maison de De Burgh, ou Bourke, échangèrent leurs noms contre ceux de McWilliam Uachtar et McWilliam Iochtar. Deux cousins de cette famille prirent les noms de McHubbard et de McDavid. De Birmingham de Athenry s'appela lui-même McYorris. Le Chevalier Blanc (White Knight), de la famille Geraldine, prit le nom de McGibbon; tandis que le baron de Dunboyne, Fitzmaurice de Lixnaw, les Condon de Waterford et les Fitzurses de Louth prenaient respectivement les noms de McPheris, McMorice, McMajoge et McMahan.

* * *

Depuis Henri II, premier conquérant de l'Irlande, jusqu'à Henri VIII, l'Irlande a joui d'une paix relative qui ne fut guère troublée que par les guerres que se faisaient entre eux les princes irlandais. Il vint même un temps où les Anglais ne s'en occupèrent presque plus et qu'ils la laissèrent se gouverner elle-même.

Faisons remarquer ici que jusqu'à Édouard III, l'un des successeurs d'Henri II, l'Angleterre ne fut maîtresse que d'une certaine partie de l'Irlande et que ce n'est que par le mariage d'Édouard avec l'héritière des rois de l'Ulster, qu'elle obtint une autorité absolue sur toute l'île.

Ce fut seulement à l'élévation de la dynastie des Tudor que l'Angleterre fit de sérieux efforts pour reconquérir son autorité sur l'île sœur; et ce ne fut que trente ans avant Henri VIII qu'elle put imposer ses volontés au parlement de Dublin (Parliament of t.

Pale). Cette autorité qu'elle avait gagnée après tant

} certains

d'efforts fut bientôt perdue par les tentatives qu'elle fit pour répandre le protestantisme en Irlande, sous le règne d'Henri VIII. Ce roi, qui avait embrassé la religion protestante, voulut convertir tous ses sujets à cette religion, et dans ce but il ne craignit pas de persécuter les Irlandais qui voulaient demeurer catholiques. A l'exemple d'Henri II, il divisa de nouveau l'Irlande et donna les meilleures terres à ses courtisans tandis qu'il donnait les plus mauvaises aux catholiques.

Anglais

Nous devons noter ici, cependant, que, généralement, Henri VIII montra le désir de concilier les Irlandais et les Normands, et il est assez probable qu'il y aurait réussi, s'il avait consenti à renoncer à son projet de répandre la religion réformée en Irlande.

Edouard VI, fils d'Henri VIII et son successeur, donna un peu de calme à l'Irlande. Ce jeune roi qui se fit admirer par sa sagesse et ses talents, tâcha d'adoucir le sort des Irlandais.

Marie I, sœur du roi précédent, succéda à son frère, mort en 1515. Son règne fut signalé par beaucoup de troubles religieux. Cranmer, qui avait poursuivi avec vigueur, sous Édouard, la tâche de convertir l'Irlande au protestantisme, voulut continuer son œuvre sous Marie ; mais elle ne lui en laissa pas le temps, car elle le fit mourir.

C'est de Cranmer que l'Irlande eut le plus à souffrir sous ces deux derniers règnes.

Henri VIII, qui avait essayé de pacifier les Irlandais, ne fut pas suivi dans cette voie par ses successeurs. Après sa mort, le contraire prévalut : on crut qu'il était préférable de chasser les Irlandais plutôt que de les conduire et petit à petit on entreprit de les expatrier et de les remplacer par des Anglais ; ce système, qui fut suivi pendant plusieurs années, combiné aux efforts que l'on tentait pour implanter le protestantisme, mirent dans le cœur de tous les Irlandais la haine la plus implacable pour les Anglais.

Séja

Dans le but de chasser les Irlandais, ^{Cranmer} on employa le moyen dont on s'était servi : la confiscation des terres. Les premières terres confisquées furent celles comprises dans les territoires de Leix, Offaly, Fercal et Ely, dans le centre de l'Irlande, et qui étaient considérées comme une menace constante à la voie de communication entre

Du
tri
Le
cés
de
aut
sou
Ma

cé
den
rév
sit
fut
nu
imp

“
rein
dais
enf
les
vale
fure
trail
la
fer

L
terre
suiv
com
au
étaie
puls
cepe
nisa
cont

“
reine
seul
Guil

(1)

Dublin et Kilkenny. La plus grande partie de ce district fut divisée entre les comtés de King's et Queen's. Les habitants de ces comtés furent expulsés et remplacés par des Anglais. Les premiers pas dans cette voie, **d'extermination**, de laquelle les Normands souffrirent autant que les Irlandais proprement dit, se firent sous le règne d'une souveraine catholique, la reine Marie.

Sous Élisabeth, autre enfant d'Henri VIII, succéda à Marie Tudor, sa sœur, après la mort de cette dernière. Sous le règne de cette reine, eut lieu une révolte en Irlande (1600) ; mais elle la réprima aussitôt. Élisabeth qui était du caractère d'Henri VIII, ne fut guère tendre pour le peuple irlandais qui continuait à refuser la réforme religieuse qu'on voulait lui imposer.

“ C'était chose ordinaire,—sous le règne de cette reine,—de frapper les têtes tondues des prêtres irlandais jusqu'à ce que la cervelle en jaillit ; à d'autres, on enfonçait des aiguilles sous les ongles ou bien même on les leur arrachait ; beaucoup furent étendus sur le chevalot ou écrasés sous des pierres énormes ; d'autres furent éventrés et contraints de soutenir leurs entrailles avec leurs mains ; à d'autres enfin on déchirait la chair avec des instruments armés de pointes de fer (1).”

L'exemple qu'avait donné Marie en confisquant les terres des Irlandais et en les donnant aux Anglais, fut suivi par Élisabeth qui donna, en 1573, la moitié du comté d'Antrim et une partie du comté de Monaghan au comte d'Essex. Les habitants de ce district, qui étaient des Écossais émigrés d'Argyllshire, furent expulsés et remplacés par des Anglais. Le comte d'Essex, cependant, fut obligé d'abandonner son projet de colonisation, après avoir perpétré les plus grandes atrocités contre les Écossais et leurs alliés les Irlandais.

“ Les lois pénales contre les catholiques, faites par la reine Elisabeth, ont été réunies plus tard dans un seul acte adopté par le parlement protestant du roi Guillaume. Ce code : lo dépouillait les catholiques

(1) Lettre cinquième, Milner.

Guarner

du droit de siéger au parlement ; 2o il privait les gentilshommes catholiques du droit d'être élus membres du parlement ; 3o il leur enlevait le droit de voter aux élections, et quoique la *Magna Charta* dit qu'aucun homme ne peut être taxé sans son consentement, il taxait doublement tout homme qui refusait d'abjurer sa religion ; 4o il les excluait de tout office ou place de confiance, dans tous les départements du gouvernement, même les emplois les plus insignifiants ; 5o il leur enlevait le droit d'offrir des rentes alimentaires ou des prébendes aux églises, quoique ce privilège fût accordé aux Juifs et aux Quakers ; 6o il imposait une amende £20 par mois pour s'absenter de l'église dont ils ne partageaient pas les croyances ; 7o il leur défendait d'avoir des armes dans leurs maisons pour leur défense, d'intenter des actions en justice, d'être des gardiens ou des exécuteurs, de pratiquer le droit ou la médecine, de voyager à plus de cinq milles de leurs maisons ; 8o si une femme mariée s'absentait de l'église, on lui confisquait les deux tiers de son domaine et elle ne pouvait devenir l'exécutrice du testament de son mari ; 9o il était légal pour quatre juges de paix, dans le cas où un homme était trouvé coupable de ne pas aller à l'église protestante, de le faire venir devant eux, l'obliger à abjurer sa religion, ou, s'il refusait, ils avaient le droit de l'exiler pour la vie, et ce, remarquez-le bien, sans juge ni jury, et s'il retournait, il devait être emprisonné pour la vie ou souffrir la mort ; 10o il permettait à deux juges de paix de traduire devant eux toute personne âgée de plus de seize ans et de lui demander d'abjurer la foi catholique, si l'homme refusait et s'il possédait une propriété, ses biens passaient à son plus proche parent qui était ou devait devenir protestant ; 11o il empêchait les catholiques d'acheter des terres, et tous les contrats qu'on faisait avec lui étaient nuls ; 12o il imposait une amende de £10 par mois sur toute famille catholique employant un maître d'école catholique, et il imposait une amende de £2 par jour à un tel maître d'école ; 13o il imposait une amende de £100 à toute personne envoyant son enfant à une école catholique à l'étranger, et cet enfant était privé pour jamais du droit d'acheter, d'hériter ou de posséder des terres, des profits, des marchandises, des dettes

des legs ou sommes d'argent en Angleterre ou en Irlande ; 14o pour être allé à la messe on était puni par une amende de £60 ; 15o tout prêtre catholique qui retournait d'un voyage d'outremer était passible d'une condamnation à la pendaison ou à l'écartelage ; 16o tout protestant qui devenait catholique ou tout catholique qui induisait un protestant à devenir catholique, pouvait être condamné à mort ; 17o un maître d'école catholique, privé ou public, ou même un huissier, ou l'aide d'un protestant, pouvait subir son procès pour félonie ; 18o deux juges de paix pouvaient traduire devant eux tout catholique, lui ordonner de déclarer sous serment où et quand il avait entendu la messe, qui était présent, le nom et la résidence de tout prêtre ou maître d'école qu'il connaissait, et, sur son refus, ces deux hommes pouvaient le condamner, sans autre forme de procès, à une détention d'une année dans une prison de félons ; 19o tout protestant soupçonnant un autre protestant de garder une propriété en fidéi-commis pour un catholique, pouvait présenter un bill contre lui et lui enlever la propriété ; 20o tout protestant voyant un fermier catholique sur une terre louée à volonté, et qui, dans son opinion, avait un rendement d'un tiers de plus que le loyer annuel, pouvait entrer dans cette ferme, et en jurant le fait, il pouvait en chasser le locataire catholique ; 21o tout protestant, voyant un catholique avec un cheval valant plus de cinq louis, pouvait lui ôter le cheval en lui offrant cinq louis ; 22o pour enlever aux catholiques toute chance d'obtenir justice, les protestants seuls pouvaient être jurés dans des procès entre catholiques et protestants ; 23o les chevaux et les voitures des catholiques pouvaient être, dans tous les cas, saisis pour l'usage de la milice ; 24o les marchands d'Angleterre, dont les navires pouvaient être pris par des croiseurs lorsque la nation était en guerre avec une puissance catholique, pouvait prélever des droits au montant de leurs pertes sur les catholiques dans le royaume anglais ; 25o la propriété d'un protestant, dont les héritiers légitimes étaient catholiques, allait à un plus proche parent protestant ; 26o si un protestant avait une propriété en Irlande, il lui était défendu d'épouser une catholique ; 27o tous les mariages entre protestants et catholiques étaient annulés, quoiqu'il pût y

avoir des enfants issus de ces mariages ; 28o tout prêtre qui célébrait un mariage entre un catholique et un protestant, était condamné à être pendu ; 29o un père catholique ne pouvait pas être le gardien de son propre enfant, si l'enfant, quel que fut son âge, prétendait être protestant, et l'enfant était enlevé à son père et confié à un protestant ; 30o si l'enfant d'un catholique devenait protestant, le père devait être sommé immédiatement et obligé de déclarer sous serment, la pleine valeur de ses propriétés de toutes espèces et la cour pouvait procéder à la division de sa propriété comme il lui semblait bon (1)."

* *

dont nous nous sommes
De plus sérieux efforts que ceux du comte d'Essex, furent faits dans le Munster par quelques gentilshommes, parmi lesquels on remarque sir Peter Carew et sir Humphrey Gilbert. Leurs tentatives d'expulser les Irlandais furent la cause de la première rébellion de Desmond, et quoique cette rébellion eut été étouffée à sa naissance par sir Henry Sidney, on jugea cependant qu'il était préférable de remettre l'exécution de ce projet à plus tard.

Après la seconde rébellion de Desmond, qui suivit de près la première, commença des persécutions contre les Irlandais aussi terribles que celles qu'Alva fit subir aux sujets de Philippe d'Espagne dans les Pays-Bas. Le résultat de ces persécutions fut la complète conversion du Munster en un désert désolé. " Quiconque aurait traversé d'un bout à l'autre du Munster, dit Hollinshed, n'aurait pu rencontrer un homme, une femme, un enfant, excepté dans quelques villages fortifiés, et n'aurait pu voir même un animal."

Par la rébellion de Desmond, 600,000 acres de terres fertiles devinrent la propriété du gouvernement anglais. La moitié de ces terres furent distribuées entre environ quarante Anglais, parmi lesquels on remarque sir Walter Raleigh, qui eut pour sa part 42,000 acres, et Edmund Spencer 3,000. Les premiers essais de colonisation faits par ces nouveaux landlords ne réussirent pas. Ils avaient espéré d'abord qu'ils pourraient faire émi-

(1) *Les Orangistes*, par R. D***

grer un grand nombre d'Anglais en Irlande, mais contrairement à leurs prévisions, il en vint peu, et de ceux qui vinrent plusieurs retournèrent en Angleterre. Après l'échec qu'ils venaient de subir avec les colons anglais, ils songèrent, — en violation de leurs conventions, — à rétablir les Irlandais sur les terres dont ils les avaient dépossédés comme tenanciers ; ils réussirent dans leur projet, et en définitive, le seul changement fut celui des propriétaires du sol et non de la population. L'unique résultat des dix années de désolation du Munster fut l'enrichissement de quelques courtisans d'Elisabeth.

La plus terrible crise qu'Elisabeth occasionna en Irlande fut la guerre avec Tyrone, qui dura environ huit ans. **Presque** Pour la première fois dans l'histoire de l'Irlande, les premiers habitants de l'île s'unirent ensemble dans cette guerre pour combattre les Anglais et rétablir les anciennes lois et coutumes du pays. Les Irlandais combattirent avec courage et bravoure, en cette occasion comme toujours, mais Mountjoy et Carew réussirent finalement à les soumettre par le moyen de la famine. Dans ce but on détruisit dans le nord et le sud, les récoltes sur lesquels les Irlandais pouvaient compter pour leur subsistance. Dans l'Ulster, le peuple mourut de faim par milliers.

Le secrétaire de Mountjoy raconte, à propos de cette famine, des récits terribles dans lesquels il est dit que plusieurs enfants furent volés et mangés par des femmes ; de plus, il ajoute que l'on voyait dans les fossés des cadavres de rebelles ayant des brins d'herbe dans la bouche avec lesquels ils avaient probablement essayé de prolonger leur vie.

* * *

Au commencement du dix-septième siècle, le plus grand nombre des Irlandais étaient tombés dans un état de demi-barbarie, dû aux persécutions qu'ils avaient souffert. Leurs seuls biens consistaient en quelques bestiaux possédés par les plus fortunés d'entre eux ; l'argent était rare et tous les paiements se faisaient en objet.

A cette époque, Milton fréquentait les écoles à Londres, et il nous dit qu'un grand nombre de nobles

irlandais faisaient preuve de soumission en payant les taxes pour l'entretien des écoles. En agissant ainsi, ils acquerraient le droit d'envoyer leurs enfants aux écoles. La classe moyenne avait moins de chances de s'instruire que la noblesse, vu qu'elle ne pouvait pas payer la taxe scolaire. Pour cette raison, les enfants du peuple ne recevaient presque aucune éducation.

Pendant la famine et la peste que l'Irlande souffrit, en 1603, Jacques I^{er} vint en ce pays, et la première chose qu'il fit fut d'abolir la loi *Brehon* sur toute l'étendue de l'île. Par l'abolition de cette loi, le plus grand nombre des Irlandais furent d'un seul coup privés de leurs biens et réduits à devenir tenanciers.

Jacques entreprit, de plus, de faire une colonie anglaise dans l'Ulster, sur les terres appartenant aux comtes de Tyrone et de Tyrconnel, dont il prit possession. Les habitants de ces comtés furent relégués dans les terres stériles, tandis que les bonnes terres devenaient la propriété des Ecossais et des Anglais. Le but de Jacques I^{er}, de même que celui de ses prédécesseurs, était d'introduire la religion protestante et un élément anti-irlandais dans l'Ulster. On appliqua longtemps ce système, quoique le principe sur lequel il était fondé ne fût pas toujours scrupuleusement respecté. L'une des voies par lesquelles les Anglais violèrent leur arrangement avec la couronne, fut en refusant des baux de vingt-et-un ans à leurs tenanciers anglais et écossais ; plusieurs de ceux-ci, se voyant ainsi trompés, abandonnèrent leurs terres aux Irlandais qui étaient anxieux d'y retourner à aucun prix. Les propriétaires, qui étaient heureux de trouver des tenanciers moins indépendants, fermèrent les yeux à cette pratique, et c'est de là que commence cette coutume de vendre ou de louer les droits de tenanciers aux habitants primitifs, et qui fut connue dans la suite sous le nom de "coutume de l'Ulster."

Jacques fut si satisfait du prétendu succès de sa colonie de l'Ulster, qu'il se détermina à appliquer le même système au reste de l'Irlande.

Comme il n'y avait aucune cause qui pût donner occasion à une nouvelle confiscation, on chercha un prétexte. Il fut bientôt trouvé par le moyen d'une "commission qui avait pour mission de s'enquérir des titres

*transmission
encore de
quelque
Irlandais*

*de leur
côté*

de
de
et
"
Pa
fu
et
38
en
ve
pri
la
cid
l'I
gl
et
fit
éta
éta
gra
Ma
mis
mê
A
pou
asse
des
pou
met
S
le b
na
de p
"
reb
dév
mai
les
ané
les

défectueux," qui déclara que les anciens droits de l'ordonnance ne pouvaient plus être reconnus en Irlande, et que tous ceux qui ne pourraient pas présenter des "titres ostensibles" verraient leurs terres confisquées. Par ce procédé inique, près de 67,000 acres de terre furent enlevés aux Irlandais dans Wexford seulement, et dans les comtés du milieu de l'île, pas moins de 385,000 acres. Ces terres passèrent, comme les autres, entre les mains des Anglais qui en devinrent les nouveaux propriétaires. Quoique ce changement de propriétaires n'eût pas été fait sans une forte opposition de la part des Irlandais, on jugea le procédé bon et on décida de l'appliquer au Connaught, la seule partie de l'Irlande qui n'avait pas encore été colonisée par les Anglais. Mais Jacques mourut avant d'exécuter son plan, et ce sont ses successeurs qui l'exécutèrent.

Wentworth, étant devenu gouverneur de l'Irlande, fit déclarer par la cour de justice que tout le Connaught était la propriété de la couronne. Cette déclaration était faite dans la prévision d'attirer une grande immigration d'Anglais pour remplacer les habitants primitifs. Mais Wentworth retourna en Angleterre avant d'avoir mis à exécution son projet, et il se contenta pour lui-même d'extorquer de l'argent aux Irlandais.

Arrivons maintenant à Charles I^{er}. Malgré son zèle pour répandre la religion protestante, ce roi se montra assez modéré vis-à-vis de l'Irlande, et n'essaya pas, par des moyens aussi rigoureux que ceux qu'il employa pour imposer le protestantisme aux Ecossais, à soumettre les Irlandais à la réforme.

Sous Charles I^{er} eut lieu la révolution de 1641. Dans le but d'apaiser cette révolte, voici les ordres que donnaient le parlement anglais à ceux qui étaient chargés de pacifier l'Erin :

"Ordre d'attaquer, tuer, massacrer, anéantir tous les rebelles, leurs adhérents, complices ; brûler, détruire, dévaster, piller, consumer, démolir toutes places, villes, maisons, où les rebelles ont été secourus ou reçus, toutes les moissons, blés ou foins qui s'y trouvent ; tuer et anéantir tous les individus mâles et en état de porter les armes qu'on trouvera dans les mêmes lieux (1)."

(1) *Histoire de Galway*, Hardiman, pp. 134-135.

Ces ordres barbares ne furent pas tous mis en exécution sous Charles I^{er}, car ce roi mourut avant de les avoir fait tous remplir. Cromwell, son successeur au gouvernement d'Angleterre, s'en chargea plus tard.

Pendant le règne de Charles I^{er} s'établit un changement de gouvernement. L'Angleterre, qui avait été dirigée par des rois, renversa l'ordre des choses établies et se déclara en république. Olivier Cromwell en devint le chef.

Sous le protectorat de Cromwell, l'Irlande se souleva de nouveau contre l'Angleterre et embrassa le parti de Charles I^{er}, qui avait été mis à mort par le lord-protecteur.

Pour tirer vengeance de cette révolte, Cromwell se fit nommer commandant et descendit en Irlande à la tête d'une forte armée ; après avoir soumis le peuple, il brûla et dévasta tout, et ne laissa sur sa route que des traces sanglantes et des incendies allumés par ses soldats.

Cromwell, pour répandre la réforme en Irlande, ne néglige rien : tous les moyens lui sont bons. Il exile les Irlandais quand il ne les fait pas tuer ; confisque leurs terres, leur enlève tous leurs autres biens et les force à se réfugier dans le Connaught et le comté de Clare, avec défense, sous peine de mort, de franchir la Sehanon. Il ne craint pas de faire enlever d'un seul coup mille jeunes filles, qu'il fait transporter à la Jamaïque, où elles sont ensuite vendues comme esclaves.

Toutes les confiscations que nous avons relatées paraissent des jeux d'enfants comparées à celles qui eurent lieu sous Cromwell, et qui sont connues sous le nom de : " curse o' Crummel." Le dictateur fit déclarer par un acte que des 10,500,000 acres de terre que l'on pouvait calculer en Irlande, seulement 3,000,000 d'acres, consistant en terres marécageuses et stériles, pourraient devenir la propriété des Irlandais. De l'étendue qui restait, 300,000 d'acres furent données à l'église anglicane ; 2,000,000 aux Anglais établis dans l'île pendant les règnes d'Elisabeth et de Jacques, et 5,200,000 devenaient le partage des nouveaux colons anglais.

Mais bientôt l'on reconnut qu'il était impossible d'extirper une nation. La colossale colonie de Cromwell ne parvint pas plus que les précédentes au but

que son auteur lui avait donné : l'extermination des Irlandais catholiques. Les colons de Cromwell se laissèrent absorber peu à peu par les Irlandais. / Malgré les peines les plus sévères, les colons du lord-protecteur épousèrent des Irlandaises, et les Irlandais devinrent les serviteurs des Anglais ; le résultat final fut que quarante ans après cette tentative de colonisation, nombre d'enfants des colons ne pouvaient pas même parler un mot d'anglais. Et cinquante ans avant que Guillaume III eut commencé à refaire la conquête de l'Irlande, les quatre cinquièmes de la population pratiquaient la religion catholique et nourrissaient une haine implacable contre l'Angleterre.

Olivier Cromwell étant mort, son fils, Richard, lui succéda. Mais il résigna bientôt, se reconnaissant incapable de remplir la charge que lui avait laissé son père.

Cette résignation fut le coup de grâce de la république.

Immédiatement après l'abdication de Richard Cromwell, Charles II, fils du roi décapité par Cromwell, fut nommé roi. Ce souverain, de même que la plupart de ceux qui l'avaient précédé, se montra partisan zélé de la réforme et tenta par tous les moyens possibles de répandre le protestantisme en Angleterre, et notamment en Irlande.

Après Charles II, un roi catholique : Jacques II. Pendant le temps que Jacques II occupa le trône, la paix se rétablit en Irlande, et ce malheureux pays, qui avait tant souffert en raison de sa foi, ainsi que nous l'avons vu, commença à goûter quelque peu les douceurs de la paix.

Ce calme, malheureusement, fut de courte durée. Guillaume III, prince d'Orange et stathouder de Hollande, qui avait épousé la fille de Jacques II, voyant les nombreux ennemis que son beau-père se faisait à propos de son zèle catholique, prit le parti des protestants, et, en 1688, il débarqua sur les côtes d'Angleterre. Marlborough, qui l'attendait à la tête d'une forte armée composée des ennemis des catholiques, se coalisa avec lui. Les armées alliées combattirent ensuite Jacques qu'ils forcèrent à se retirer en France. Guil-

16. Effet

81

laume se fit déclarer aussitôt roi d'Angleterre, tout en conservant son titre de stathouder de Hollande.

Mais l'Irlande ne voulut pas se soumettre au prince d'Orange et se souleva contre lui. En apprenant la nouvelle de la révolte, Guillaume décida aussitôt une descente en Irlande. Il partit donc à la tête d'une armée de 30,000 hommes, et rencontra les Irlandais, au nombre de 18,000 hommes, commandés par Jacques II, sur les bords de la Boyne. Une bataille s'engagea immédiatement ; malgré tout l'héroïsme déployé par les Irlandais, ils furent vaincus, grâce surtout à la lâcheté de leur commandant, Jacques II, qui les abandonna au dernier moment.

Cette victoire décida d'une manière définitive du sort des Irlandais. Jusque-là, malgré qu'ils fussent sujets de la Grande-Bretagne, ils avaient joui d'une certaine liberté, entravée plusieurs fois, il faut le dire ; mais, après la victoire de Guillaume, commença une longue suite de persécutions qui se sont continuées jusque dans ce siècle, presque sans interruptions.

En 1800, le parlement anglais adopta un bill déclarant l'Irlande unie définitivement à la Grande-Bretagne.

Lors de la présentation de ce bill, lord Clare prononça un discours duquel nous extrayons les passages suivants. Le noble lord commence en faisant allusion aux émigrations d'Anglais en Irlande, et termine en disant, évidemment pour influencer la chambre en faveur du nouveau projet de loi, que la seule sécurité pour les Anglais établis en Irlande, c'est la protection de l'Angleterre. Voici :

“ Une nouvelle colonie de résidents se précipita sur l'Irlande et fut mise en possession de l'ancien héritage de ses habitants...

“ Toute notre île a été confisquée, à l'exception des domaines de cinq ou six vieilles familles de sang anglais...

“ Et une portion qui ne laisse pas que d'être considérable de l'île a été confisquée deux fois, ou peut-être trois fois, dans le cours d'un siècle...

“ Qu'était donc la situation de l'Irlande à la révolution ? qu'est-elle aujourd'hui ?

“ Toute la puissance, toute la propriété du pays a été conférée successivement par les monarques d'Angleterre à une colonie anglaise, composée aux trois quarts d'aventuriers anglais, qui se jetèrent sur ce pays à la suite de trois rébellions successives.

“ La confiscation, voilà leur titre commun, et, depuis leur premier établissement, ils ont été tracassés par les vieux habitants de l'île, dont le mécontentement se faisait jour par des marques d'indignations...

“ Qu'est-ce qui faisait donc la sécurité des colons anglais pour leur existence, lors de la révolution ? Qu'est-ce qui fait donc encore celle de leurs descendants aujourd'hui ? Uniquement la puissante et souveraine protection de la Grande-Bretagne. Si par quelque fatalité elle vient à manquer, vous êtes à la merci des anciens possesseurs du sol.”

De plus, la religion protestante fut déclarée religion d'État pour l'Irlande, de même qu'elle l'était déjà pour l'Angleterre.

Telles sont relatés, aussi brièvement que possible, les principaux incidents de l'histoire d'Irlande, depuis sa soumission aux Anglais jusqu'au commencement de ce siècle. Nous avons été obligé d'omettre beaucoup de détails pour ne pas trop nous attarder dans la narration de cette partie de l'histoire irlandaise.

Dans notre prochain article, nous parlerons de la position faite aux Irlandais par les persécutions de l'Angleterre, et nous ferons voir la misérable condition à laquelle a été réduit le peuple de l'ancienne Hibernie.

Nous n'avons parlé jusqu'ici de l'Irlande qu'au point de vue historique, racontant au fur et à mesure qu'ils venaient sous notre plume les incidents les plus remarquables de l'histoire de l'ancienne Hibernie. Nous n'avons touché que très peu au sujet de la position créée au malheureux peuple irlandais par l'Angleterre.

Notre intention dans cet article est de faire voir la situation misérable dans laquelle se trouve le paysan irlandais ; de raconter les persécutions et les émigrations qui en furent les suites.

Mais avant de parler sur ce sujet, qu'il nous soit permis de dire un mot de la position géographique de l'île d'Irlande et de la qualité de son sol, de ses diverses productions et de ses richesses minières. Par la courte description que nous entendons en faire nous voulons démontrer que l'Irlande, par ses richesses minières et la fertilité de son sol était appelée à occuper une des premières places par mille nations les plus commerciales du globe.

L'Irlande est bornée au nord, à l'ouest et au sud par l'océan Atlantique ; à l'est, par la mer d'Irlande, et les canaux Nord et Saint-George.

Elle est divisée en quatre provinces, qui portent encore les noms sous lesquels elle étaient désignées autrefois. L'Ulster est situé au nord ; le Leinster, à l'est ; le Munster, au sud ; le Connaught, à l'ouest.

Ce
qu
me
Ch

sie
lar
out
les
par
mè
min
circ
la p
(C
Lar
con

(1
pare
(Dro
ford
King
(Kil
L'Ul
(Arn
(Car
man
tient
mon
fin, l
(Cork
mel),

(2)
Erne,
Killar

(3)
nous
Bann,

(4)
Croag
tees se

(5)
bon ;
doise,

Ces provinces sont divisées en plusieurs comtés (1) qui, réunies aux villes, envoient cent députés au parlement anglais. L'Irlande est de plus représentée à la Chambre des lords par trente-deux pairs.

Dans toutes ses parties, l'île est traversée par plusieurs lacs (2) dont les plus célèbres sont ceux de Killarney, fort vantés pour leur beauté pittoresque. En outre il y a un grand nombre de rivières (3) qui, avec les lacs et les montagnes (4) qui se rencontrent un peu partout, font de ce pays un des plus beaux, de même que la fertilité de son sol et ses riches mines (5) en auraient fait la fortune si certaines circonstances n'étaient venues entraver sa marche vers la prospérité.

Qu'il nous soit permis d'emprunter à M. A. de Lamoignon la belle description suivante de l'Irlande qui complète ce que nous venons de dire :

(1) Le Leinster possède douze comtés—nous indiquons entre parenthèses le nom des chefs-lieux : Dublin (Dublin), Louth (Drogheda), Wicklow (Wicklow), Wexford (Wexford), Longford (Longford), East Meath (Trim), West Meath (Mullingar), King's (Philipstown), Queen's (Maryborough), Kilkenny (Kilkenny), Kildare (Athy and Naas), Carlow (Carlow). L'Ulster a neuf comtés : Down (Downpatrick), Armagh (Armagh), Monaghan (Monaghan), Cavan (Cavan), Antrim (Carrickfergus), Londonderry (Derry), Tyrone (Omagh), Fermanagh (Enniskillen), Donegal (Lifford). Le Connaught contient cinq comtés : Leitrim (Leitrim), Roscommon (Roscommon), Mayo (Castlebar), Sligo (Sligo), Galway (Galway). Enfin, le Munster est divisé en six comtés : Clare (Ennis), Cork (Cork), Kerry (Tralee), Limerick (Limerick), Tipperary (Clonmel), Waterford (Waterford).

(2) Les principaux lacs sont les suivants : Loughs neagh, Erne, Allen, Loughrea, Derg, Conn, Mask, Corrib et ceux de Killarney.

(3) Parmi les rivières les plus dignes d'attirer l'attention, nous remarquons la Boyne, la Shannon, la Liffey, la Foyle, la Bann, la Lagan, la Slaney, l'Erne, etc.

(4) Les montagnes du Wicklow, de Mourne, Mangerton, Croagh Patrick, de Slieve Bloome, le mont Nephin et les Galtees sont les plus remarquables.

(5) Le sol est très riche en fer, plomb, argent, cuivre et charbon ; il possède en outre du marbre, du porphyre, de l'ardoise, etc.

“ Cette terre—l'Irlande—est un parc immense, aux collines doucement ondulées, aux gazons d'une finesse et d'un éclat incomparables, encadrant des lacs aux découpures bizarres, et dont les eaux ambrées réfléchissent, comme un miroir d'or, des centaines d'îlots, ou plutôt des corbeilles de verdure, éparpillées dans un pittoresque désordre.

“ Dans les plaines abondantes en gras pâturages, et qui ne demandent qu'à être effleurées par la charrue pour se couvrir d'opulentes moissons, se promènent lentement des rivières aux eaux brunes ou fauves, à travers lesquelles transparent les cuirasses nacrées du saumon voyageur et de la truite vagabonde. Au pied de chaque colline court, en chantant, un ruisseau babillard, sous des arches triomphales de fleurs et de verdure ; au flanc de chaque montagne de neigeuses cascades tombent, en bouillonnant, dans de vastes coupes de noir basalte, dont elles couronnent les bords d'une écume d'argent. D'innombrables agneaux, d'une blancheur éclatante, errent dans cet éden où ils n'ont à craindre les attaques d'aucune bête sauvage, et des milliers de bœufs et de vaches broutent le brillant shamrock, le trèfle légendaire, adopté comme symbole national par les Celtes, à l'époque de leur conversion, ou ruminent, paresseusement couchés sous des bouquets de grands arbres, fraîches oasis jetées çà et là sur l'épais tapis de velours.

“ Dans quelques districts montagneux, l'aspect n'est pas plus grandiose, mais il est plus sévère ; là où la hache n'a pas systématiquement abattu les forêts, les arbres poussent drus et serrés, mariant harmonieusement leurs formes et les teintes diverses de leurs feuillages ; sous leur dôme impénétrable, soutenu par mille colonnes, comme la voûte d'une cathédrale gothique, pleine d'ombre et de silence, l'âme se sent saisie de ce sentiment de religieuse terreur dont parle Tacite, en décrivant les bois immenses de la Germanie. Ce sentiment atteint son épogée quand, ainsi que du haut des montagnes de Wiklow, à travers la rugueuse colonnade des chênes et des pins, on aperçoit les noirs sommets dentelés des rochers basaltiques et par delà les flots bleus de l'Océan, dont la grande voix s'unit à celle de la forêt pour chanter l'hymne solennel de la création.

“ Là où les arbres sont tombés sous les coups d'un vandalisme systématique, là où le roc nu perce la maigre couche de gazon, l'Irlande, dans ses parties les plus désolées, a encore sa beauté particulière, ses grands champs de bruyères roses, dont elle s'enveloppe, comme une reine déshabillée qui couvrirait sa nudité avec des lambeaux de pourpre. En vain ses ennemis ont voulu en faire une esclave, la magnificence de ses haillons impose encore le respect.

“ Ajoutez à cela une température singulièrement égale qui est, entre l'hiver et l'été, une sorte de compromis, dont profitent le printemps et l'automne, avec leur cortège de fleurs, se succédant sans interruption, un ciel souvent brumeux, inclément aux fruits, mais favorable au plus haut point à la végétation, un sol riche en pâturages, admirablement propre à la culture des céréales, abondant en bétail de toute espèce, une terre où l'industrie n'aurait qu'à choisir entre une multitude de chutes d'eau assez puissantes pour faire mouvoir les roues les plus gigantesques, qu'à se courber pour trouver sous sa main dans les immenses tourbières un inépuisable combustible, où à chaque pas, dans les districts montagneux, elle rencontrerait le basalte au grain noir et serré, aussi dur et plus pesant que le fer, des marbres précieux, le granit indestructible que le paysan emploie à construire sa cabane éphémère, les métaux en abondance, les bois de construction, et pour compléter toutes ces richesses, une ligne de côtes, découpées de baies aussi vastes que sûres, baignées par des eaux profondes, avec d'admirables ports au sud, à l'est, au nord, à l'ouest, semblant inviter au trafic l'Angleterre, la France, l'Espagne, les plus riches contrées de l'ancien continent, et surtout l'Amérique vers laquelle elle s'avance comme pour accaparer l'immense trafic du nouveau monde, ou tout au moins lui servir d'entrepôt.”

Dublin est la capitale. Elle est la résidence du vice-roi (lord-lieutenant) et des autres officiers chargés de la conduite de l'Irlande pour le gouvernement anglais.

Comment se fait-il, se demanderont nos lecteurs, qu'un peuple qui habite un pays aussi riche et aussi

beau soit malheureux et pauvre ? Est-ce qu'il ne pourrait pas, demanderont-ils encore, par exemple, creuser les entrailles de la terre, pour en retirer tous les métaux qui s'y trouvent en abondance, et ne pourrait-il pas de plus utiliser tous les produits agricoles ?

Certainement, il le pourrait, mais généralement il ne le fait pas parce qu'il sait parfaitement qu'il n'en retirerait aucun profit. Les Anglais, en effet, par des lois qu'ils ont fait adopter par le parlement, se sont assurés en quelque sorte tout le bénéfice qui pourrait être retiré par l'exploitation des mines et la culture du sol.

Pour cette raison, les mines ne sont guère exploitées, et on ne cultive que pour vivre et payer le prix du fermage des terres.

* *

Le gouvernement anglais, par les droits élevés dont il frappe les marchandises venant de l'Irlande, de quelque nature qu'elles soient, a empêché jusqu'ici l'extension des industries qui autrefois florissaient en Irlande.

Sous Guillaume III, on n'a pas craint, pour nuire au commerce d'exportation, de faire adopter des lois défendant aux vaisseaux venant de l'étranger de prendre des marchandises dans les ports irlandais ; il leur fallait aller prendre leur cargaison dans les ports de l'Angleterre ou du pays de Galles.

* *

“ Et maintenant pourquoi l'Irlande n'a-t-elle pas de manufactures ?

“ Parce que l'Angleterre, par sa législation commerciale toujours hostile à l'île sœur, les a détruites aussitôt qu'elles ont paru donner signe de vie ; parce que, d'après le témoignage de Cobden, depuis Elisabeth et Charles II, la politique d'Albion a tendu sans cesse à la destruction du trafic extérieur de ce malheureux pays.

“ Des verreries y furent fondées, mais le parlement interdit l'exportation du verre en dehors de l'Irlande, et son importation de l'Angleterre fut pareillement prohibée.

“ On y pouvait produire de la laine et fabriquer des lainages de première qualité ; aussi prohibition absolue d'en faire sortir de l'Irlande, et Guillaume d'Orange déclare aux Communes “ qu'il fera tout en son pouvoir “ pour décourager la fabrication des étoffes en Irlande.” Cette interdiction tyrannique fut maintenue jusqu'en 1776 (1).”

De plus, pour ruiner l'industrie nationale, on défendit la fabrication de la soie, des cotonnades, du raffinage des sucres, etc.

* * *

Alors, le peuple irlandais, voyant qu'il ne pouvait vivre avec ses industries, “ se rejeta sur la terre avec la même fatale impulsion qu'un fleuve, dont le courant est subitement entravé, se rejette en arrière et inonde la vallée qu'il fertilisait autrefois (1).”

Ici, l'attendait de nouvelles entraves. D'abord, il ne put acquérir des terres en la quantité qu'il lui aurait été nécessaire, les deux tiers des terres appartenant aux grands seigneurs anglais, qui en avaient converti une grande partie en parcs de chasse.

Les Irlandais, ne pouvant acheter des terres, se décidèrent à devenir tenanciers, de propriétaires qu'ils étaient autrefois.

Mais ils eurent encore de nouvelles difficultés à surmonter, comme tenanciers.

D'abord on ne voulut pas leur donner des terres à ferme pour plus d'un an, généralement les baux étant de six mois. De plus, on mit le prix du fermage à un taux tellement élevé qu'il n'est égalé dans aucun autre pays.

Pour payer le prix du fermage, le pauvre paysan irlandais est obligé de vendre tous les produits de ses terres à l'exception de la pomme de terre, dont il fait à peu près son unique nourriture. Bien souvent, ce dernier aliment lui fait défaut, alors il est réduit à mourir de faim, tandis qu'il voit tout le produit de ses récoltes aller remplir les greniers des landlords.

Si, dans un autre cas, à force de travail et d'énergie, il a réussi à se bâtir, et à mettre de côté quelques éco-

(1) *Le Monde*, 1 mars 1881.

(2) Lord Dufferin.

40
nomies, il se voit en butte avec son landlord. Et voici comment. Le propriétaire qui surveille de près son tenancier, s'aperçoit-il que ce dernier prospère, qu'aussitôt il s'empresse d'augmenter le prix du fermage de bail en bail, jusqu'à ce que le fermier, ne pouvant plus payer, se voit obligé de quitter le sol qu'il a arrosé de ses sueurs pour se créer un avenir pour lui et sa famille.

Alors le propriétaire chasse le malheureux tenancier. Le pauvre Paddy—nom générique donné aux Irlandais—s'il refuse de laisser la terre qu'il habite, voit arriver chez lui un huissier et des constables qui ont pour tâche, le premier, de saisir et de vendre à l'enchère les meubles, tandis que les seconds ont pour mission de démolir la pauvre hutte qui servait d'habitation au tenancier. De cette manière, de 1841 à 1851, deux cent soixante-dix mille maisons furent rasées.

* * *

Nous extrayons d'un livre dû à M. de Lamothe, que nous avons déjà cité, les pages suivantes pour faire voir quelle est la position du tenancier irlandais vis-à-vis de son propriétaire :

“ Certes, on a beaucoup parlé de l'esclavage en Russie, mais cet esclavage n'a rien de comparable à la prétendue liberté irlandaise.

“ Le paysan russe a la même croyance que son seigneur, il s'agenouille dans les mêmes temples, il n'a point à craindre la persécution religieuse dans sa personne et dans celle de ses enfants; l'impôt qu'il paye pour sa terre est modéré, il peut économiser, se racheter du servage, acheter une propriété, se livrer à l'industrie. S'il tombe dans la misère, s'il devient infirme, si le feu du ciel détruit son isba ou la gelée sa récolte, son seigneur a l'obligation de le loger, de le nourrir, de le soigner.

“ En Irlande, rien de semblable; si le fermier ne peut pas payer sa misérable rente, s'il devient infirme, si la récolte des pommes de terre vient à manquer, si le propriétaire du sol s' imagine qu'il est plus profitable de le chasser, ordre est donné au paysan de sortir; s'il refuse, une brigade arrive, démolit sa maison et le

jette, lui, sa femme et ses enfants, demi-nus, sur la route boueuse, par la pluie, par le froid ; il n'a droit à rien qu'à la mort, l'exil ou le work-house, une prison où il sera nourri le plus mal possible (ainsi le veut la loi), et où, par une soit-disant mesure d'ordre, il sera séparé de sa femme et de ses enfants, abandonnés à toutes les séductions d'un prosélytisme qui marche constamment derrière les bourreaux, et compte surtout sur la misère et la faim pour voler des âmes au profit de la religion anglicane.

“ Si encore le travailleur catholique pouvait être assuré de demeurer dans la terre qu'il cultive, tant qu'il en paye régulièrement la ferme, ce serait une assurance, mais la loi a prévu ce cas.

“ Sauf un petit nombre d'exceptions, le fermier est à la disposition du premier caprice de son maître. Aucun bail ne le lie à lui, il est fermier à volonté (tenant at will).

“ Le landlord, ou propriétaire du sol, possède dix, douze, quinze mille acres de terre nue, il est Anglais, protestant, déteste l'Irlande et n'y vient que rarement passer quelques jours dans son magnifique château, assis au bord des lacs dans une oasis de verdure et de fleurs. Sa terre ne représente pour lui qu'un certain nombre de mille livres sterling, il l'affirme à quatre-vingt-dix-neuf ans à un fermier anglais, protestant, qui la divise entre cinq ou six sous-fermiers, aussi anglais et protestants (middlemen). Ceux-ci se rendent dans le pays, partagent leurs lots en fractions de vingt, dix, cinq acres et mettent les fermes aux enchères.

“ Elles sont rapidement couvertes ; quoique catholique, il faut manger, et pour manger, travailler la terre ou mendier, chaque parcelle est donc disputée avec acharnement, car il n'y en aura pas pour tous les affamés.

“ Les enchères finies, le middleman conduit son *tenant at will* dans le marais ou dans la lande, et lui dit, en lui montrant un carré inculte, borné par quatre pierres :

“— Voici ton lot ; arrange-toi.

“ Il n'y a là ni maison, ni instrument, ni bétail, mais le cultivateur a quelques schellings d'économie, des bras robustes, une famille nombreuse à nourrir. Il se

met à l'œuvre, il se construit une hutte, il achète un porc, il défriche, il sème, il plante ; un an se passe, il se bâtit une maison de pierres, couverte de chaume, à son porc, il joint une vache, ses pommes de terre promettent une magnifique récolte, et cependant il est soucieux, c'est que le middleman a passé par là et a vu que la ferme avait prospéré. Et, en effet, deux ou trois jours après, arrive l'huissier (le process-server) apportant la *notice d'éviction*, c'est-à-dire une signification de congé pour la Saint-Michel.

“ Le paysan a pourtant payé sa rente exactement. N'importe ! le propriétaire a, de par la loi, droit d'éviction pure et simple, et dans six mois il faudra sortir, à moins que le rusé middleman n'ait employé ce moyen que pour pouvoir dire, et c'est ce qui arrive le plus habituellement : Je consens à te garder, mais j'augmente le prix du fermage. En sorte que plus le malheureux travaillera, plus il paiera, sans que ses sueurs profitent à d'autres qu'au vampire cramponné sur lui ; et cela continuera jusqu'au jour où la récolte ayant manqué et en même temps l'argent pour payer, un second huissier, le saisisseur (driver) viendra à son tour opérer la saisie du bétail, puis après lui, la brigade noire—crowbard, comme la nomment les Irlandais,—qui expulsera le débiteur et démolira sa maison.

“ Et que l'on ne croie pas que nous chargeons le tableau ; non seulement le travailleur est chassé, parce qu'il n'a pas pu payer le prix de son fermage, mais souvent pour les motifs les plus odieux, tantôt parce qu'un grand propriétaire, soit par spéculation, soit par haine des petits fermiers catholiques, décide qu'il mettra toutes ses terres en prairies, pour l'élevage du bétail ; tantôt parce que, pour concourir à l'œuvre patriotique, il décide de remplacer ses fermiers catholiques par des Ecossois presbytériens, ou bien enfin comme l'évêque protestant de Tuam, dans l'intention pieuse de punir des rebelles qui, n'ayant pour tout bien en ce monde que leur foi, refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes.

“ Mais, quel que soit le motif, et souvent il est tellement odieux que la plume se refuse à l'indiquer, l'appareil et la brutalité de l'éviction sont toujours les

mêmes, à ce point qu'en 1846, la Chambre des Communes ne put s'empêcher de rougir en entendant les détails d'une éviction, dans laquelle le propriétaire " avait fait raser un village tout entier et chassé sur les chemins deux cent soixante-dix personnes obligées de s'aller abriter sous les haies, et à qui on n'avait même pas permis de " chercher un refuge au milieu des débris de leurs cabanes, pour y faire bouillir leurs pommes de terre (1)."

Pour compléter ce tableau de la vie du peuple irlandais, nous extrayons de *l'Irlande contemporaine*, par M. l'abbé Perraud, maintenant évêque d'Autun et membre de l'Académie française, les passages suivants, dans lesquels le savant abbé raconte un voyage qu'il fit, il y a quelques années, dans diverses parties de l'Irlande :

" C'est surtout dans les régions marécageuses et dans les montagnes du Munster, du Connaught et de la partie occidentale de l'Ulster, qu'il faut voir de près la misère des classes agricoles : là seulement, on peut comprendre qu'il suffise d'une semaine de pluie, pour risquant la récolte de pommes de terre, pour opérer une famine immédiate et réduire la population d'un district entier aux dernières extrémités.

" L'habitation ordinaire du petit tenancier ou du journalier, dans cette partie de l'Irlande, répond encore avec la dernière exactitude à la description qu'en faisait jadis M. de Beaumont : " Qu'on se représente quatre murs de boue desséchée que la pluie en tombant rend sans peine à son état primitif, pour toit un peu de chaume ou quelques coupures de gazon ; pour cheminée, un trou grossièrement pratiqué dans le toit, et le plus souvent, la porte même du logis par laquelle seule la fumée trouve une issue ; une seule pièce contient le père, la mère, l'aïeul, les enfants ; point de meubles dans ce pauvre réduit, une seule couche, composée ordinairement d'herbe et de paille, sert à toute la famille. On voit accroupis dans l'âtre cinq ou six enfants demi-nus, auprès d'un maigre feu : au milieu de tous, gît un porc immonde, seul habitant du lieu qui soit bien, parce qu'il vit dans l'ordure.

(1) *The Social condition of the people* t. 1, p. 345.

“ La présence du porc au logis semble d'abord, en Irlande, un indice de misère ; il y est cependant un signe de quelque aisance, et l'indigence est surtout extrême dans la cabane qu'il n'habite pas.”

“ Dans combien de demeures de ce genre, je suis entré moi-même, surtout dans les comtés de Kerry, de Mayo, de Donegal, plus d'une fois obligé de me courber jusqu'à terre pour pénétrer dans ces cabanes dont l'entrée est si basse, qu'elles ressemblent plutôt à des terriers qu'à des demeures faites pour les hommes ! que de fois encore, après avoir vainement essayé d'y rester quelques instants, j'ai été contraint d'en sortir, chassé par la fumée qui m'étouffait ! enfin quelle n'était pas ma surprise de retrouver si longtemps après le second voyage de M. Gustave de Beaumont, la misère qu'il avait si éloquemment décrite en 1839 !

“ Quand un tenancier reçoit un coin de terre à cultiver, son premier soin consiste d'ordinaire à se bâtir une cabane. Sur la route de Killarney à Grenagh... à la porte de ces parcs dont l'étendue et la richesse n'ont peut-être rien d'égal en Angleterre et en Ecosse, j'ai vu construire quelques-unes de ces demeures ; des branches d'arbres entrelacées et appuyées contre le talus du chemin, des morceaux de gazon découpés, quelques pierres ramassées dans les champs, font tous les frais de ces chétives huttes, moins vastes et peut-être moins solides que celles des sauvages d'Amérique.

“ Dans le comté de Mayo, les demeures des paysans sont encore plus misérables et surtout plus malsaines. Etablies au milieu même des marais, recouvertes avec des morceaux de tuf ou de gazon à couleur sombre, on les distingue à peine du reste de la tourbière. Il est presque impossible d'empêcher l'eau d'y pénétrer ; elle entre par le haut et le bas, et entretient dans la misérable cabane une humidité qui dure autant que la mauvaise saison. Dans les tempêtes, et quand le vent de l'ouest souffle avec furie sur ces régions désolées, on voit l'habitant de ces marais placer sur son toit quelques lourdes pierres, pour empêcher la rafale d'emporter et de disperser son unique abri.

“ Dans la presqu'île d'Erris, la misère des habitations est la même. Des ruines qu'on y rencontre à chaque pas attestent que, depuis dix ans, un grand nombre de

familles ont disparu ; quant aux cabanes qui sont encore debout, elles sont telles que les décrivait avant nous, il y a quinze ans, le voyageur allemand Kolb et les charitables agents de la Société des amis.

“ Il y a deux mois à peine, le correspondant d'un journal protestant de Dublin, visitant ces régions de l'ouest pour s'y enquérir de la condition des paysans, en traça le tableau suivant, qui est comme le calque fidèle et la reproduction monotone de toutes les descriptions faites depuis un demi siècle :

“ Les habitants d'Erris paraissent être les plus misérables de tous les hommes. Leurs cabanes, leurs habits rapiécés et en lambeaux, leur attitude décolorée : tout atteste leur pauvreté. Leurs lits consistent en quelques morceaux de bois croisés les uns sur les autres, reposant sur deux piles de pierres et garnis de paille ; pour toute garniture, un misérable couvre-pieds tout usé, sans couverture... Mais rien en Irlande ne ressemble aux demeures que se sont construites les habitants de ce village de Fallmore, évincés par M. Palmer. Elles se composent de morceaux de granit trouvés sur le rivage et grossièrement mis les uns à côté des autres. Ces cabanes sont si basses qu'un homme ne pourrait pas s'y tenir debout, si étroites qu'à peine elles peuvent contenir trois ou quatre personnes. En essayant de pénétrer dans une de ces indescriptibles habitations, je me frappai rudement la tête contre le roc et dus renoncer à contempler une nouvelle scène de misère.”

Peut-on s'étonner maintenant que l'Irlandais hâisse l'Anglais, cause de tous ses maux. Voudrait-on qu'il baise la main qui le tyrannise et le jette sur le pavé pauvre et misérable, tandis qu'il voit de vastes étendues de terres sur lesquelles il pourrait vivre heureux converties en parcs de chasse pour les Anglais.

Mais, nous dira-t-on, pourquoi le paysan irlandais ne s'adresse-t-il pas aux cours de justice pour obtenir le redressement de ses plaintes. Cela lui serait inutile. Ecoutez ce que nous dit encore M. de Lamothe, à propos de l'administration judiciaire en Irlande :

“ Quatre cours souveraines, composées de douze juges inamovibles, qui ne touchent pas moins de 100,000 francs de traitement chacun, distribuent la justice deux

46
fois par an dans les principales villes des comtés, avec l'assistance d'un jury composé de membres choisis par le shérif royal.

“ Ces jurys, car il y en a deux sortes, se composent :

“ Le grand jury de vingt-trois membres.

“ Le petit, de douze seulement.

“ Le premier réunit dans chaque comté les attributions judiciaires et administratives ; c'est lui qui examine les actes d'accusation, et détermine si l'accusé doit être renvoyé ou non devant le petit jury.

“ Le jury serait en tout semblable au jury de nos cours d'assises (France), si ses fonctions ne se bornaient à prononcer un verdict pur et simple de culpabilité ou de non culpabilité, sans admission de circonstances atténuantes, et si, pour être légal, ce verdict ne devait pas être rendu à l'unanimité.

“ Au-dessous des grandes cours est la justice locale, administrée par des juges appelés juges de paix, mais dont les fonctions sont toutes différentes de celles des magistrats portant chez nous le même nom.

“ Officiers de police judiciaire et juges à la fois, ils reçoivent les plaintes, dirigent l'instruction des affaires, avant le jugement, ont le droit d'exiger une caution en argent des personnes qu'ils tiennent pour suspectes, et, s'ils le jugent à propos, de les envoyer en prison quoique ne les inculquant d'aucun délit.

“ Ces juges, non payés, se recrutent parmi les propriétaires non hostiles au gouvernement qui les choisit ; il y en a, pour l'Irlande seule, plus de trois mille ; il va sans dire que presque tous sont protestants, de même que les membres du jury choisis par le shérif, aussi protestant.

“ De cette organisation, que résulte-t-il ?

“ C'est qu'en Irlande juges et jurés traitent l'accusé comme une espèce de sauvage idolâtre dont il faut dompter la violence, comme un ennemi qu'il faut détruire, comme un coupable voué d'avance au supplice.

“ C'est que le jury qui prononcé le verdict, le magistrat qui applique la pénalité, sont juges et parties dans la même cause, et que le landlord qui accuse son malheureux tenancier est le même homme qui va prononcer sur le sort de l'accusé.”

Donc l'agriculteur irlandais, ainsi que vient de le dire M. de Lamothe, ne peut obtenir justice devant les tribunaux. Il lui faut bon gré ma' gré, abandonner sa terre et aller habiter les villes ou émigrer à l'étranger.

C'est vers Dublin surtout que se dirige le malheureux paysan irlandais que l'on chasse de sa terre. Cette ville, qui ne possède même pas assez d'usines pour donner de l'ouvrage à ses propres habitants, ne peut en donner par conséquent aux gens du dehors. Alors l'agriculteur irlandais végète ; ne pouvant trouver du travail, ainsi que nous venons de le dire, il se dirige vers les workhouses, vastes institutions de charité anglaises établies dans diverses parties de l'Irlande, pour y recevoir l'aumône de ses persécuteurs. S'il refuse de tendre la main, ce qui arrive le plus souvent, car l'Irlandais est fière tout autant qu'il est probe et honnête, il se voit dans la pénible nécessité de mourir de faim ou d'émigrer en Amérique.

* * *

C'est surtout à la misère qu'est due la fondation de toutes les sociétés secrètes qui ont existé à diverses dates en Irlande. C'est précisément quand la misère sévissait fortement que ces sociétés recrutaient le plus grand nombre de membres.

Le but de ces sociétés a été dans le passé, de même qu'il l'est dans le présent, de chercher à améliorer la position du peuple et de gagner l'indépendance du pays par la force. Pour parvenir à leurs fins, ces associations emploient tous les moyens. Le meurtre, l'incendie, la persécution, etc., sont employés contre les Anglais. En raison de leur mode d'action, ces sociétés n'ont jamais pu se gagner un grand nombre d'adhérents.

Les principales de ces sociétés secrètes, sans compter les Fénians, furent d'abord les "White boys," qui après avoir fait en partie la révolution de 1760, disparurent pour reparaitre après 1806 ; puis vinrent les "Steel boys" (1782), les "Right boys" (1785), les "Rockites" (1790), les "Trasshers" (1806), les "White feet" et les "Black feet" de 1832 à 1837, et un grand nombre d'autres que nous ne pouvons pas toutes consi-

guer ici. Toutes ces sociétés sont disparues, à l'exception des premiers—les Fénions—et ont fait place à celle des Invincibles, à laquelle est due le meurtre de lord Cavendish et de M. Burke.

La famine a souvent sévi en Irlande. L'une des plus terribles est celle de 1841. Les Irlandais moururent par centaines.

En 1847, il en fut de même.

Les famines de 1841 et de 1847 ne furent pas les seules dont l'Irlande eut à souffrir. Elles avaient été précédées et elles furent suivies par plusieurs autres encore.

Nous citons ces famines, parce que c'est de celle de 1841 que commença ces grandes émigrations qui devaient réduire la population irlandaise de 8,175,124 qu'elle était en 1841, à 6,516,000, et ce en douze ans.

La famine de 1847 fut accompagnée du typhus.

Les malheureux Irlandais, mourant de faim et décimés par la maladie, jetèrent les yeux vers l'Amérique, cette terre des libertés, pour aller y trouver en même temps que du pain, un lieu sûr pour se sauver de la terrible maladie qui venait de s'abattre sur l'Irlande.

Ce sont surtout les Etats-Unis et le Canada qui reçurent le plus grand nombre de ces émigrants, qui laissèrent l'Irlande à cette époque, de même que ceux qui émigrèrent plus tard.

Faute de précautions britanniques, le typhus ne tarda pas à se déclarer à bord des vaisseaux qui transportaient les Irlandais. Un grand nombre moururent pendant la traversée, et que les autres devaient débarquer malades et semer la maladie dans les pays où ils débarquaient, et surtout au Canada, qui n'avait pas pris les précautions usitées en pareilles circonstances.

Nous empruntons à M. l'abbé Ferland, qui se trouvait à la quarantaine de la Grosse-Ile pendant que le typhus exerçait ses ravages parmi les émigrants irlandais, la narration suivante dans laquelle il est raconté d'abord les démarches que l'on fit auprès du gouvernement anglais pour régulariser l'émigration et le traitement que devaient recevoir les émigrés en touchant le sol canadien :

“ Dès l'hiver dernier, quelques journaux du pays avaient appelé l'attention du gouvernement colonial sur les préparatifs d'émigration qu'on savait se faire dans la malheureuse Irlande, la famine et la maladie étaient tombées à la fois sur ce pays ; un cri général d'effroi avait retenti ; des milliers d'Irlandais se portaient vers les principaux ports du royaume, attendant avec anxiété le moment de s'embarquer pour l'Amérique du Nord. Nos voisins des Etats-Unis adoptaient de sages précautions dans l'intérêt de leurs concitoyens aussi bien que dans celui des malheureux émigrants. Les provinces inférieures faisaient à ce sujet des représentations à la mère-patrie ; n'y avait-il pas des mesures à prendre pour préserver le Canada des maux dont le menaçait l'avidité des armateurs et la dureté des landlords irlandais ? N'y avait-il pas moyen de régulariser l'émigration de manière à ce qu'elle ne fut nuisible ni à notre pays ni aux étrangers qui venaient solliciter un asile parmi nous ? Voici ce que demandaient ces quelques journalistes canadiens aux maîtres de nos destinées...

“ Les avertissements de la prudence furent méprisés ; 100,000 étrangers arrivaient sur les bords du Saint-Laurent, et l'on avait négligé les précautions les plus simples pour pourvoir à la nourriture, au logement, à la santé de cette multitude épuisée par la faim, la fatigue et la maladie.

“ A l'établissement de la quarantaine, à la Grosse-Ile le personnel se composait de deux médecins et quelques gardes-malades ; une centaine de lits étaient dressés dans l'hôpital, les *sheds* pouvaient mettre à l'abri cinq à six cents personnes. Avec ces précautions, que pouvait-on craindre ? Les résultats de cette inconcevable manie, vous les connaissez, le pays tout entier les connaît comme moi. Le torrent de l'émigration, entraînant à sa suite la famine et la peste, vient tout à coup fondre sur nous après avoir renversé le misérable échafaudage élevé à la Grosse-Ile ; ses vagues pressées se répandent sur le pays, et vont successivement déverser sur Québec, sur Montréal, sur Kingston, sur Toronto, et jusque sur Amherstburgh, l'*Ultima Thule* du Haut-Canada. L'épidémie se répand dans toutes les directions, jusque dans les chantiers les plus reculés de l'Ottawa. Dans

Québec comme dans Montréal, des centaines de citoyens sont enlevés par le fléau dévastateur ; les médecins, les membres du clergé succombent les uns après les autres ; le commerce est interrompu, la navigation du fleuve est entravée, la consternation s'est emparée des esprits...

“ C'est vers le milieu de mai que commencèrent à arriver les vaisseaux chargés d'émigrés. La traversée avait été longue et pénible. Détenus pendant longtemps au milieu des glaces du Saint-Laurent, la plupart avaient été sept à huit semaines sur mer. A leur bord, on avait entassé des centaines d'infortunés tirés des hôpitaux et des *work houses*, déjà atteints de la fièvre à leur départ, ou prédisposés à la prendre par la faiblesse où les avaient réduits la fatigue et la faim. L'état de ces malheureux ne s'était pas amélioré sur ces lazarets flottants ; renfermés dans des espaces trop étroits pour leur nombre, forcés par la rigueur de la saison de se tenir continuellement à fond de cale, l'air empesté qu'ils respiraient aurait suffi pour faire éclore la maladie parmi eux, quand même elle n'y eût pas existé déjà. La malpropreté et la puanteur de ces bouges défient toute description. Trois à quatre cents malades atteints des fièvres typhoïdes et de la dysenterie ; la plupart reposaient sur des immondices qui s'étaient accumulés sous eux pendant la durée du voyage ; à côté des malades et des mourants étaient étendus des cadavres qui n'avaient pu encore être jetés à la mer. Aussi la maladie et la mort avaient-elles fait parmi eux des ravages effrayants. Sur quelques vaisseaux, près d'un tiers des passagers étaient morts. Les équipages eux-mêmes avaient souvent été si maltraités que la manœuvre ne se faisait qu'avec peine. Dès la fin de mai, sept cents malades étaient déjà arrivés à la Grosse-Île ; les hôpitaux se trouvaient pleins en un instant ; il fallut que les derniers arrivés demeurassent à bord des vaisseaux jusqu'à ce qu'on leur trouvât un abri sur terre. Attendre l'érection de nouveaux bâtiments eût été trop long, on se détermina donc à dresser des tentes envoyées de Québec par les agents du gouvernement militaire. Ces frêles couvertures servirent à abriter la plus grande partie des malades qu'on étendait sur la terre nue. Beaucoup, déposés sur les rochers du rivage, y expiraient avant qu'on eût pu les trans-

porter. Bientôt l'émoi s'empare des chefs de l'établissement sanitaire ; les provisions de bouche, les médicaments, les lits, les ustensiles de cuisine, les gardes-malades, tout manque. Les deux seuls médecins attachés à la station sont chargés de visiter les vaisseaux, de soigner les malades, d'organiser et surveiller toutes les branches de l'administration du lazaret. Aussi malgré leurs efforts continuels, malgré leurs travaux du jour et de la nuit, l'ordre ne pouvait pénétrer dans ce chaos. Force leur fut donc de troubler le repos des ministres et de réclamer des secours devenus indispensables. Il s'agissait de faire face à un danger pressant qui menaçait ce pays. Alors de nouveaux hôpitaux furent commencés, le matériel de l'établissement fut considérablement augmenté, les provisions devinrent plus abondantes, de jeunes médecins arrivèrent pour se charger du soin des malades. Les choses allèrent un peu moins mal.

“ C'est vers ce temps que je visitai la Grosse-Ile et que de mes yeux je pus contempler les spectacles hideux que renfermaient les tentes et les abris.

“ Environ deux cents tentes avaient été dressées pour la réception de ceux des malades qui ne pouvaient trouver place dans les hôpitaux. La situation de ces infortunés n'était guère meilleure que s'ils eussent été abandonnés sur le rivage. Autour de chaque tente fermentaient des immondices qu'on n'avait pas le temps de porter plus loin. A l'intérieur, sur deux et même sur trois rangs, gisaient des squelettes vivants, n'ayant qu'un peu de paille pour y étendre leurs membres. Hommes, femmes, enfants, y étaient pêle-mêle, et tellement pressés les uns sur les autres que le pied trouvait à peine place pour se poser sans heurter quelque partie de cette masse vivante. Presque tous atteints de la dyssenterie aussi bien que de la fièvre, et trop faibles pour se traîner dehors, ils étaient réduits à se vautrer dans leurs ordures. Ajoutez à cela la malpropreté naturelle des malades, l'odeur des haillons qui les couvrent, et vous avez une légère idée de l'infection de ces bouges. Cet air empoisonné s'élevant vers le haut de la tente et n'y trouvant point d'issue pour s'échapper, s'y condense, et suffisait seul pour affecter les tempéraments les plus vigoureux. Vers le milieu du jour,

sous un soleil de juillet, la chaleur est suffocante, tandis que la nuit le vent froid du nord s'engouffrant sous ces toiles glace les malades. Mais vient-il à pleuvoir, leurs souffrances sont encore plus cruelles ; l'eau envahit les parties les plus basses de la tente et s'élève à la hauteur des lits. J'ai vu de pauvres fébricitants occupés à défendre leurs grabats contre un courant de boue liquide qui menaçait de les entraîner ; cette paille humide, ils ne voulaient pas la perdre, car elle servait à leur rendre moins sensibles les aspérités du sol rocailleux...

“ Il est difficile de faire la visite des tentes sans en laisser quelqu'une de côté ; c'est ce qui arrive quelquefois aux médecins et aux employés de l'établissement...”

“ Dans les *sheds* la situation des malades n'est guère plus supportable ; les ouvertures pratiquées pour admettre la lumière servent aussi à laisser entrer le vent et la pluie ; plusieurs fois j'y ai vu l'eau tomber avec abondance sur des malheureux déjà dans les étreintes de la mort. L'air y est imprégné d'une odeur si fétide qu'il affecte les cerveaux les plus robustes. Ces apentis ont une longueur de deux à trois cents pieds ; le milieu est occupé par deux rangées de lits placées l'une au-dessus de l'autre. Par cette disposition les ordures qui s'échappent à travers les lits de la rangée supérieure tombent sur les malades placés au-dessous.”

* * *

Nous avons tenu à donner cette longue citation pour bien faire voir la manière dont les émigrants irlandais étaient traités à leur débarquement sur le sol canadien. Comme on a pu le voir, la position de ces émigrants n'était guère améliorée par leur expatriement.

Les émigrations qui ont suivi celle dont nous venons de parler ont été plus heureuses. La maladie n'eut plus l'occasion de les décimer.

A leur débarquement au Canada, les Irlandais trouvèrent un pays sain et fertile, qui ne demandait et

54

qui ne demande encore de nos jours que des bras pour devenir l'un des pays les plus riches du globe.

* * *

Depuis 1880 il y a eu recrudescence de la misère en Irlande. En cette année commença une famine dont les effets se font encore sentir.

En 1880, de même que dans les disettes précédentes, le manque des récoltes en fut la cause.

Comme la majeure partie du peuple vit des quelques produits qu'elle tire de la culture des terres, elle se trouva réduite à mourir de faim.

La position misérable du paysan irlandais attira, en cette occasion, la compassion même des landlords. Quelques-uns d'entre eux envoyèrent quelques secours à leurs tenanciers. Nous tenons à constater ce bon mouvement de la part des possesseurs de l'île, parce que c'est rarement qu'ils ont montré un peu de sympathie envers les Irlandais.

La détresse de l'Irlande attira en cette occasion, de même qu'antérieurement, la charité du monde entier.

Des comités de secours se forment partout pour venir en aide au peuple irlandais. Victor Hugo prend la présidence du comité français. Aux Etats-Unis on voit les hommes de tout rang et de toutes les nationalités former des comités de souscriptions. Il en est de même pour le Canada.

Toutes les sommes ainsi recueillies sont envoyées en Irlande où elles servent à adoucir la misère des Irlandais.

Mais bientôt l'on reconnaît qu'il est impossible de faire disparaître la misère.

Alors les chefs du parti irlandais, voyant que la misère, au lieu de diminuer ne fait qu'augmenter, cherche d'autres moyens que ceux employés jusqu'ici pour améliorer le sort des Irlandais. Les chefs du parti national, MM. Parnell et Dillon, entreprennent des voyages en France, aux Etats-Unis et au Canada, dans le but d'attirer davantage l'attention de ces pays sur l'Irlande.

Partout, les deux vaillants défenseurs sont reçus cordialement et reçoivent toute l'aide possible pour accomplir leur mission.

De plus, des assemblées d'indignation ont eu lieu dans diverses villes de la république américaine et dans la confédération canadienne, pour protester contre la ligne de conduite suivie par l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande.

Le parlement canadien, à sa séance du 20 avril 1882, adopte une adresse devant être lue à la reine pour lui demander d'améliorer la position des Irlandais.

Dans le but de venir au secours des affamés, une ligue est formée en Irlande, ayant des ramifications en Angleterre, en France et dans le nouveau monde.

Aussitôt après sa fondation, cette société se met ardemment à l'œuvre, et grâce à son énergie, des sommes considérables sont recueillies et envoyées en Irlande.

Malgré le zèle déployé par ses défenseurs, le peuple irlandais souffrit beaucoup de la misère.

Au fur et à mesure que la misère se répand, la haine des Irlandais pour les Anglais augmente, et bientôt des actes de violence sont commis dans diverses parties de l'Irlande.

Le gouvernement anglais, au lieu d'adopter des mesures pour faire disparaître les causes de mécontentement des Irlandais contre les Anglais, déposa devant la Chambre des Communes un projet de loi ayant pour objet de punir les actes de violence et autres crimes accomplis depuis le commencement de la famine.

Nous voulons parler du bill de coercition.

M. Parnell et quelques autres de ses partisans s'opposèrent fortement en Chambre, à l'adoption de ce bill et ils prononcèrent d'éloquents discours contre cette nouvelle loi.

Dans la crainte de voir les orateurs irlandais changer le vote des membres du parlement—ce qui était impossible, les deux tiers étant des ennemis plus ou moins déguisés de l'Irlande pour empêcher toute discussion, l'Orateur de la Chambre, fidèle aux instructions qu'il avait sans doute reçues, ne craignit pas d'expulser quelques-uns des députés irlandais. De plus, il refusa de laisser prendre en considération les amendements faits au bill.

Le résultat final de cette tactique fut l'adoption du bill. Il entra en force le 3 mars 1881.

Cette loi votée par le parlement anglais est inique. Elle est contraire à la justice et au droit civil. En effet, toute loi ayant pour objet de punir des abus passés est injuste, car " la loi, ainsi que le dit le code Napoléon, article deuxième, ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a pas d'effet rétroactif."

La mise en force, en Irlande, de la loi rétroactive souleva l'indignation dans toute l'Europe. La presse en général prit la défense des Irlandais et démontra l'iniquité de la nouvelle loi.

A cette occasion, l'*Avenir diplomatique*, la revue française la plus en vue, écrivait un article duquel nous extrayons le passage suivant :

" Il y a quelque tristesse à voir un ministère libéral, ayant dans son sein des hommes comme les Gladstone, les Bright, les Chamberlain, les Charles Dilke et d'autres esprits élevés et généreux, qui n'ont encore trouvé que des paroles dures et souvent cruelles à donner à un peuple qui ne trouve que dans son infortune la cause de sa révolte. Il était possible, néanmoins, par une politique énergique, rapide et sachant son but, de frapper les séparatistes, s'il fallait les frapper pour la sécurité de l'empire, et, en même temps, de désarmer la légion de ceux que l'oppression séculaire de la propriété féodale la plus terriblement spoliatrice qui ait existé, soulevé aujourd'hui sur tous les points de l'Irlande. A notre époque où les questions sociales ébranlent le vieux monde, où les idées de solidarité humaines s'étendent de plus en plus, ce n'est point trop dire que le parti libéral anglais assume une grande responsabilité morale devant l'Europe entière,—jusqu'ici il ne paraît que comme réacteur. Il a déjà perdu l'occasion et le bénéfice d'apparaître tout à la fois énergique et pacificateur."

Il va sans dire que l'application de cette loi ne calma pas les esprits en Irlande. Elle ne fit, au contraire, qu'augmenter les ressentiments des Irlandais vis-à-vis de leurs oppresseurs. Les actes criminels contre les propriétés et les personnes continuèrent comme auparavant.

Voyant l'inutilité de la loi coercitive, l'Angleterre songea, par un autre moyen, de rétablir la paix, et cette fois, en attaquant le mal par sa racine, c'est-à-dire en

cherchant à améliorer la position du tenancier irlandais.

Pour parvenir à cette fin, le gouvernement anglais, représenté par M. Gladstone, songea à régulariser la tenure des terres. Dans ce but il déposa devant la Chambre un bill pour régler la position du tenancier vis-à-vis du landlord.

Ce bill fut adopté à la séance du 29 juillet 1881, par un vote de 220 voix contre 14.

Par ce bill, il est créé des cours de justice ayant pour mission de prendre en considération les plaintes des tenanciers contre les landlords, de fixer le taux des fermages des terres, etc.

Les tribunaux établis en vertu de cette dernière loi, n'ont pas contenté, cependant, les Irlandais. Leurs décisions, surtout celles rendues à propos du prix du fermage, n'ont fait que mécontenter les Irlandais.

Un mouvement se fait même maintenant pour demander leur abolition.

Pour être bref, nous dirons qu'en cette occasion, comme en bien d'autres, le gouvernement anglais, au lieu de rétablir la paix, n'a fait qu'ajouter une cause de plus au mécontentement des vassaux irlandais contre la Grande-Bretagne.

* * *

De tout temps, le gouvernement anglais, dans le but de dépeupler l'Irlande des descendants de ses habitants primitifs, a toujours encouragé, quelquefois forcé les émigrations.

De nos jours, l'Angleterre poursuit la même ligne de conduite et c'est par milliers qu'elle fait transporter les Irlandais qui veulent émigrer et ce à ses propres frais.

Quelques-uns de ces émigrés, venus aux frais de l'Etat, sont tellement pauvres, qu'ils se sont vus, cette année, l'entrée des Etats-Unis interdite—en vertu d'une loi réglementant l'immigration et par laquelle il est défendu aux immigrants pauvres de débarquer sur le sol américain—et dans la triste obligation de retourner en Irlande pour y mourir de faim et de misère.

Telle est la situation présente du peuple irlandais. Mourir de faim en Irlande ou émigrer. Pas d'autres alternatives.

VI

Nous avons esquissé à grands traits, dans le deuxième article de ce travail, la vie et les exploits de quelques personnages de l'Irlande dont les hauts faits tiennent autant de la fable que de l'histoire. Ces héros appartiennent à l'histoire fabuleuse de l'île.

Maintenant il nous reste à parler dans ce chapitre de la vie de certains hommes qui y ont joué un rôle important, soit comme propagateur de la foi catholique, politicien, poète, littérateur ou savant.

Bien entendu nous ne pouvons pas embrasser dans une étude comme celle-ci la biographie de tous les grands hommes qui ont jeté un lustre sur ce petit pays vassal de l'Angleterre. Faire l'histoire de tous ceux qui se sont illustrés de quelque manière que ce soit, serait trop long et nous entraînerait nécessairement au-delà des limites que nous nous sommes tracées.

Aussi notre intention ici est de ne donner que quelques notes très brèves sur quelques-uns des principaux personnages de l'histoire de l'Irlande.

* * *

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'Irlande, de même que les autres pays de l'Europe, était païenne et elle demeura telle jusque vers le milieu du cinquième siècle. Elle ne devint catholique que grâce aux prédications de saint Patrice, premier évêque d'Armagh.

M. Croiset nous fournit les détails suivants sur l'évangéliste :

“ Patrice naquit en Ecosse vers l'an 377 (1). Ses

(1) D'après le *Dic. de Biog. Gén.*, il naquit en 372.

parents l'élevèrent dans la plus grande piété. La Providence permit qu'il fut enlevé fort jeune par des brigands, et qu'il devint esclave dans le pays même dont il devait être l'apôtre. Durant les cinq ou six années de sa dure captivité, il apprit la langue et les usages du pays. Pendant qu'il était à la garde des troupeaux de son maître, au milieu des bois, où il menait la vie austère et pieuse d'un anachorète, un ange lui apparut sous la forme d'un jeune homme, lui ordonna de creuser la terre, et le jeune esclave y trouva l'argent nécessaire pour racheter sa liberté.

“ Résolu de se conserver tout au Seigneur, il passa en France, et il se retira dans le monastère de Marmoutier, fondé par saint Martin, dont on le dit parent par sa mère. Son zèle croissant avec sa piété, il y nourrit fortement en son cœur le désir, conçu depuis sa jeunesse, de travailler à la conversion de l'Irlande idolâtre. Dans cette idée, il alla passer plusieurs années en Italie, à visiter les lieux les plus saints et les monastères les plus célèbres. L'évêque de Pise, près duquel il demeura trois ans, charmé de ses vertus, l'ordonna prêtre ; plein de la ferveur de son nouveau sacerdoce, le pèlerin vint en Irlande ; mais son zèle y échoua.

“ Patrice retourna en France, où saint Germain d'Auxerre, qui le garda chez lui plusieurs années, lui conseilla d'aller se jeter aux pieds du pape, pour obtenir de lui mission de prêcher aux Irlandais. Le pape Célestin I^{er} le reçut avec bonté, loua son zèle, approuva son dessein, l'ordonna évêque et l'envoya dans l'île, revêtu de son autorité apostolique ; il y arriva l'an 432.

“ La moisson était mûre ; l'apostolat du nouvel évêque ne fut qu'une suite de prodiges ; jamais peuple ne témoigna tant d'ardeur pour embrasser l'Évangile ; à peine le saint apôtre, qui semait les miracles sous ses pas, avait paru quelque part, les temples des idoles étaient renversés et les idoles brisées. En vain, Léogar, le roi le plus puissant du pays, voulut-il s'opposer aux succès de Patrice, ses efforts ne servirent qu'à rendre plus florissants les progrès de la Croix. Son fils, le prince Connall, se convertit avec deux de ses sœurs, et l'Ultonie entière devint chrétienne. L'infatigable Patrice parcourut toute l'Irlande avec des peines incroyables ; il ne laissa aucun coin de cette île, si vaste

et si peuplée, qu'il n'éclairât des lumières de la foi, où il ne bâtit des églises, et où il ne laissât des pasteurs pour les gouverner.

“ Il érigea un grand nombre de diocèses, où il sacra des évêques, et bâtit dans l'Ultonie l'illustre église d'Armagh, dont il fit la métropole de toute l'Irlande.”

Saint Patrice ne se contenta pas d'évangéliser l'Irlande, mais il travailla de plus à civiliser le peuple de l'île en l'instruisant et en l'initiant aux arts et aux sciences.

Patrice mourut vers l'an 460, après un apostolat d'environ trente ans. Son corps fut enterré dans l'église de la Sainte-Trinité de Down. Cette église, ainsi que les reliques du saint, furent détruites sous Henri VIII.

L'œuvre accomplie par saint Patrice est considérable tant au point de vue religieux qu'à celui de la civilisation des peuples de l'île.

Les Irlandais lui doivent et leur religion et leur initiation à la vie des nations civilisées. Aussi ont-ils prouvé leur reconnaissance en choisissant ce saint comme leur patron.

* * *

Après saint Patrice, nous arrivons à saint Colomban.

Colomban, né en 540, montra dès ses plus tendres années un goût prononcé pour l'étude des lettres et des arts libéraux.

Ses études ne lui firent pas perdre de vue, cependant, les devoirs de la religion catholique. Doué d'une grande piété et désirant se livrer à la vie pénitente, il laissa l'Irlande et émigra dans les Gaules, avec douze religieux. Il s'établit à Luxeuil et y bâtit un monastère (590).

Ayant été chassé par Thierry II, roi d'Austrasie, Colomban partit pour Bobbio (en Lombardie), où il fonda un nouveau monastère. Il y mourut en 615.

Ce saint a écrit un grand nombre de poésies, de lettres, et, de plus, une *Règle monastique*.

Colomban peut être considéré comme l'un des premiers Irlandais qui se soient livrés à l'étude des beaux-

arts, et encore comme l'un des plus anciens écrivains de l'Irlande.



Georges Berkeley est l'un des plus célèbres mathématiciens qu'ait produit l'Irlande.

Dans l'un de ses ouvrages—*Décalogues entre Hylas et Philonoüs*—il soutient que les objets n'ont d'existence que par une illusion et met en doute la réalité de la matière. Il soutint cette thèse avec tant de force et d'esprit qu'il gagna des partisans à cette idée toute singulière qu'elle fût.

Un jour il conçut le projet de se livrer à la conversion et à la civilisation des sauvages d'Amérique. Pour accomplir son désir, il laissa l'Irlande et vint dans le Rhode-Island (Etats-Unis).

Les moyens nécessaires pour son entreprise lui ayant fait défaut, il retourna en Angleterre (1732).

A son retour il fut nommé évêque de Cloyne.

Il mourut à Oxford en 1753, âgé de soixante-neuf ans—il était né en 1684.

A part ses *Décalogues*, Berkeley publia aussi plusieurs autres ouvrages dont les principaux sont les *Principes de la connaissance humaine*, la *Théorie de la vision* et *Alciphron ou le Petit Philosophe*.

Par les idées qui sont émises dans ces ouvrages, on peut juger du talent de Berkeley comme mathématicien. Plusieurs de ces idées sont fort hardies, ainsi que nous l'avons fait voir par ce que nous avons dit de ses *Décalogues*, mais il apporta dans leur défense tant de bonne foi qu'il se fit un grand nombre d'adeptes.



Henry Brooke (né en 1706, mort en 1783) s'est fait une réputation par ses poésies.

Le premier volume de poésie qu'il publia—la *Beauté universelle*—commença à le faire connaître et lui mérita les éloges du pape.

En 1767, il composa *Gustave Vasa*, tragédie, et dans les années qui suivirent il écrivit plusieurs romans dont le plus original est le *Fou de qualité*.

Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en français.

* * *

En 1730 naissait, à Carlow, Edmond Burke, l'un des plus grands orateurs irlandais.

S'étant établi à Londres, il publia l'*Annual register* (1758). La publication de ce journal le fit connaître et fut le point de départ de sa vie politique.

Elu membre du parlement anglais (1765), il se fit le défenseur des Américains et travailla pour leur faire accorder des mesures libérales pour améliorer leur position. Il prit surtout à ses charges de défendre les Irlandais, demandant pour eux la liberté du commerce et des lois plus justes pour les catholiques.

Quoiqu'il ait été le défenseur de tous les opprimés, Burke fut opposé à la révolution française et la dénonça en Europe par ses *Réflexions sur la Révolution française*, publiées en 1790.

Burke, en outre de ses *Réflexions*, a écrit quelques autres œuvres littéraires.

Il mourut à Beaconsfield, en 1797.

* * *

Parmi les plus courageux défenseurs de l'Irlande, Henry Grattan occupe l'un des premiers rangs.

Il naquit à Dublin, en 1750. Il fit son entrée au parlement en 1775.

De même que Burke, Grattan est l'un des plus grands-orateurs et homme d'état de l'Irlande. Par son éloquence et son travail, il gagna plusieurs réformes importantes à son pays natal.

Il fit toujours preuve du plus pur patriotisme et jusqu'au dernier moment de sa vie—il est mort en 1820—il combattit pour l'indépendance de l'île sœur.

Il s'efforça surtout de réconcilier entre elles les diverses fractions du parti irlandais, qui était fort divisé sur les moyens à prendre pour assurer la passation des mesures nécessaires à l'Irlande. Grattan réussit jusqu'à un certain point dans cette tentative d'unification,

ce qui lui permit de combattre avec plus d'avantages la politique de Pitt.

* * *

Maintenant nous apparaît la belle et grande figure d'O'Connell, le plus illustre patriote qu'ait jamais eu l'Irlande.

Daniel O'Connell s'était destiné, pendant son éducation au séminaire de Douai, à entrer dans la prêtrise. Mais le gouvernement anglais ayant abrogé la loi interdisant la profession d'avocat aux Irlandais, O'Connell opta pour le barreau (1798), dont il devint l'un des membres les plus distingués.

A peine reçu au barreau, il se fit une réputation considérable en défendant ses compatriotes devant les cours de justice. Sa conduite et son patriotisme rendirent O'Connell très populaire auprès des Irlandais, et c'est avec enthousiasme qu'ils l'élirent membre du parlement.

C'est avec le plus grand dévouement qu'il combattit pour gagner les mesures propres à améliorer le sort des Irlandais, et il déploya dans toutes les circonstances la plus grande activité pour défendre la cause de son pays. Il ne craignit même pas de sacrifier sa liberté. En effet, un jour il fut condamné à un an de prison et à une forte amende, pour avoir attaqué trop vivement le gouvernement anglais. Cette condamnation n'eut cependant pas de suite, la Chambre des lords l'ayant annulée.

Le peuple irlandais, témoin du zèle et du patriotisme d'O'Connell, ne ménagea pas sa reconnaissance et son affection à son noble défenseur. Il lui en donna plusieurs preuves dans diverses circonstances.

Ce fut le comté de Clare qui l'envoya le premier (1828) au parlement anglais. O'Connell représenta successivement ensuite les comtés de Waterford, de Kerry, de Kilkenny, de Cork et de Dublin, dont il devint lord-maire en 1841.

Après avoir défendu son pays pendant plusieurs années, O'Connell dut abandonner la politique, après l'avènement des whigs au pouvoir (1846), vu que des dissensions s'étaient faites dans son parti.

Un an après, dans un pèlerinage qu'il faisait à Rome, la mort le frappa pendant qu'il était à Gênes.

* * *

Thomas Moore est, de tous les poètes irlandais, le plus aimé et le plus populaire. Ses chants sont sur les lèvres de tous les Irlandais, qu'ils soient tristes ou gais.

Thomas Moore est né à Dublin en 1779.

Il se fit bientôt connaître comme poète lorsqu'il publia ses odes et ses épîtres (1806). Elles furent beaucoup critiquées dans la *Revue d'Edimbourg*, et donnèrent lieu à un duel entre Jeffrey et Moore.

Sept ans après, parurent ses *Mélodies irlandaises*, qui furent suivies de la publication de *Lalla-Rouck* poème qui fit à son auteur une belle réputation.

Moore partit, après l'impression de ce dernier poème, pour un voyage à l'étranger. A son retour, il s'arrêta à Paris, où il tint domicile jusqu'en 1822.

Vers ce temps, il publia les *Amours des Anges*. Ensuite il écrivit plusieurs ouvrages en prose ; entre autres : la *Vie de Sheridan* (1825), l'*Épicurien* (1827), la *Vie de lord Byron*, son ami (1830), et une histoire d'Irlande.

Il a laissé aussi des correspondances et des mémoires qui ont été publiés après sa mort, arrivée en 1852, par lord John Russell.

* * *

William-Smith O'Brien, né en 1803, d'une famille qui descendait de Brian Boromhe, un des rois de la primitive Irlande, commença sa carrière politique lors de son entrée au parlement en 1826.

Il se montra aussitôt un des plus valeureux champions de la cause de l'Irlande, défendant avec le plus grand courage et le plus pur patriotisme la liberté de son pays natal.

Il porta son zèle si loin, que lors de la révolution qui éclata en Irlande, vers 1848, à laquelle il prit une part active, il se vit bientôt obligé de se cacher dans les bois pour échapper aux poursuites de la police anglaise.

L'endroit où il se cachait ayant été enfin découvert, les agents du gouvernement anglais l'arrêtèrent et l'a-

mènèrent devant les cours sous l'accusation de haute trahison. Le résultat de ce procès fut sa condamnation à mort, peine qui fut commuée en une déportation à Van Diemen.

Il obtint sa grâce en 1856, et revint en Irlande.

Il s'éteignit à Bangor en 1864.

Il nous serait facile d'
 Nous pourrions, si nous le voulions, allonger encore de beaucoup d'autres noms cette liste d'hommes distingués qui, soit dans la littérature ou dans la politique, ont illustré leur nationalité.

Nous pourrions parler de tous ces champions de la liberté de l'Irlande qui, après avoir combattu pour l'indépendance de leur pays par la parole, ne craignirent pas de verser leur sang sur les échafauds.

Qu'il serait intéressant pour nos lecteurs de voir défiler devant eux tous ces héros qui, à l'exemple de Robert Emmet, montèrent sur les échafauds pour payer de leur vie le trop grand amour qu'ils avaient pour leur pays.

Que de littérateurs, savants, politiques, mériteraient aussi d'avoir au moins une notice biographique dans ce travail !

Mais malgré tout le plaisir que nous pourrions donner à nos lecteurs en complétant ces notes biographiques, nous n'allongerons pas, cependant, cet article, vu le désir que nous avons d'arriver plus tôt à la conclusion de ce travail.

Nous nous contenterons seulement, en terminant, d'exprimer le vœu qu'il se trouve une plume qui veuille bien terminer ce que nous n'avons fait qu'ébaucher.



VII

L'Angleterre qui avait surtout le désir, en s'annexant l'île sœur, d'en faire un pays protestant, ne négligea rien pour parvenir à ce but, ainsi que nous avons pu le voir par ce qui précède.

Mais elle ne put jamais y parvenir, et elle fut forcée, en définitive, de céder devant les demandes du peuple irlandais qui voulait avoir sa liberté religieuse.

Les malheureux paysans reçurent la nouvelle de leur indépendance religieuse avec le plus grand enthousiasme, non seulement parce qu'elle leur permettait de pratiquer librement la religion catholique, mais aussi parce qu'elle leur enlevait en même temps des impôts énormes qu'ils étaient obligés de payer pour l'entretien du clergé protestant.

Ce point gagné, les Irlandais continuèrent leurs travaux, pour tâcher d'acquiescer le second point de leur programme : la liberté politique.

Ici les attendaient des obstacles qui n'ont pas encore disparu et qui ne disparaîtront vraisemblablement jamais.

* * *

Les Anglais, pour diverses raisons, ne peuvent et ne doivent pas, politiquement parlant, donner l'indépendance aux Irlandais.

La première raison pour eux de s'y opposer, c'est le danger qu'il y aurait pour l'Angleterre de l'établissement d'un royaume dont elle ne serait séparée que par un détroit.

De plus, par la perte de l'Irlande, l'Albion serait privée d'un des plus beaux fleurons de sa couronne.

En perdant sa vassale, elle deviendrait une seconde Autriche, ce qui la rendrait incapable d'accomplir les grands desseins de sa politique ambitieuse.

Elle cesserait en quelque sorte—il faut bien remarquer ce point—d'être une puissance continentale. Or, n'y aurait-il pas d'autre raison plus forte contre l'indépendance de l'Irlande, qu'elle la refuserait toujours.

* * *

Aussi toute demande à la Chambre des Communes faite pour obtenir des réformes libérales à l'Irlande sont-elles toujours vues d'un mauvais œil par sa puissante suzeraine.

La presse anglaise, de son côté, ne manque jamais une occasion de présenter sous un mauvais jour les réformes demandées, et de leur rendre le peuple anglais hostile.

Les journaux anglais ne négligent non plus aucune circonstance d'insulter les Irlandais, et de les traiter de paresseux, d'ivrognes, d'assassins, etc. Ils ajoutent de plus que les insulaires ne doivent qu'à eux-mêmes tous les maux dont ils se plaignent.

Leur tactique est de rendre impopulaire toute réforme demandée et de donner un semblant de raison à la politique agressive de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Irlande.

Mais, heureusement, l'Europe, que ne disons-nous le monde entier, sait à quoi s'en tenir à propos de la question irlandaise et sait de quelle côté pèse la balance de la justice.

La France, par exemple, qui s'est donné pour mission de défendre tous les peuples opprimés, a toujours accordé ses sympathies à l'Irlande. Si elle n'essaie plus de lui reconquérir son indépendance, par la force des armes, ainsi qu'elle a tenté de le faire autrefois, c'est du moins avec le plus grand empressement qu'elle reçoit, chez elle les patriotes irlandais et qu'elle leur accorde tout son appui.

Aussi lorsque la ligue agraire fut fondée, en 1880, son fondateur, M. Parnell, inaugura la série de voyages

qu'il devait faire dans l'intérêt de cette société, par une excursion à Paris, sachant qu'il y trouverait aide et protection.

Dans la grande capitale, il eut une entrevue avec divers représentants de la presse parisienne. En conversant avec les journalistes français, M. Parnell fit plusieurs déclarations que nous tenons à consigner ici vu qu'elles expliquent le programme que les patriotes irlandais—les *home rulers*—ont adopté. Le député de Cork commence, en parlant de la famine de 1846, de la misère qui existe maintenant et de la conduite tenue par la ligue agraire, et termine en énumérant les réformes qu'il serait nécessaire de faire pour améliorer la condition sociale du pays. Voici :

“ Remontons, a-t-il dit, jusqu'en 1846. En cette année, la famine sévit en Irlande, et beaucoup de fermiers ne purent payer leur fermage, ou seulement partie de leur fermage. Les propriétaires les expulsèrent. De 1846 à 1849, les *évictions* de fermiers insolvables dépassèrent le chiffre de un million. Cinq cent mille de ces misérables émigrèrent en Amérique. Les cinq cent mille autres moururent de faim sur les grandes routes.

“ Aujourd'hui, la situation est la même. En 1879 et 1880, les récoltes ont été mauvaises. Cette alternative se présentant de nouveau à l'Irlande : Emigrer ou mourir de faim. Alors nous sommes intervenus. En 1846, les paysans avaient commencé par payer leurs fermages, puis ils étaient morts. Cette fois, nous leur avons dit : “ Ne payez pas, mais vivez. Donnez à manger à vos familles.” Voilà expliquées nos revendications agraires.

“ Si encore le taux des fermages avait été réglé sur une échelle raisonnable, on eût pu s'accommoder pour vivre misérablement, mais pour vivre. Mais on a tablé uniquement sur les années de bonnes récoltes. Dans ces années, il reste aux fermiers un peu plus d'un tiers de leur récolte. Cela leur suffit pour se nourrir. Dans les années moyennes, le propriétaire payé, il leur reste moins d'un tiers : trop peu pour manger. Dans les années mauvaises, le bail absorbe la totalité du re-

venu de la terre, moins un cinquième. Alors, c'est la famine.

“ Si nous n'avions pas fait la ligue agraire, aujourd'hui l'Irlande serait un grand cimetière. Mes malheureux concitoyens auraient donné aux landlords toute leur récolte, et l'île serait perdue.

“ Pour remédier à cette situation nous demandons trois choses : 1o que les fermages soient évalués aujourd'hui à un certain taux non susceptible d'élévation ; 2o que le gouvernement fasse aux paysans des prêts hypothécaires à 3 % ; 3o que les landlords consentent au rachat des terres à leur valeur actuelle. Le paiement en serait effectué avec l'argent prêté par l'Etat. Et cet argent lui-même, les emprunteurs le rembourseraient en vingt ou trente ans.”

Ainsi que le dit M. Parnell, la ligue agraire avait sa raison d'être et les réformes qu'elle cherche à obtenir méritent d'être prises en considération.

D'abord on demande qu'il ne soit plus permis aux landlords d'augmenter à chaque terme le taux des fermages ; ensuite on voudrait que le gouvernement fit des prêts aux tenanciers à trois par cent, garantis par des hypothèques, et enfin que les landlords vendent des terres à leurs tenanciers. Pour acheter ces terres, les paysans emprunteraient de l'argent du gouvernement qu'ils s'engageraient de payer en vingt ou trente années.

Rien de plus raisonnable que ces demandes. Tout gouvernement se serait empressé de les accepter. Mais celui de la Grande-Bretagne refusa.

Le ministère Gladstone, d'ailleurs, aurait-il voulu se rendre aux désirs des tenanciers irlandais, qu'il n'aurait pu le faire, vu qu'il se serait heurté à un obstacle insurmontable : le *landlordisme*. En effet, la noblesse anglaise s'opposera toujours à vendre les terres qu'elle possède en Irlande, et jamais elle ne consentira à rendre les tenanciers propriétaires. C'est une question vitale pour elle, car il ne faut pas se le dissimuler la noblesse anglaise tire presque tous ses revenus de l'Irlande, qu'elle possède presque entièrement, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Or, les nobles anglais ne consentiront jamais à se faire pauvres pour rendre les Irlandais heureux ; et comme dans tous les ministères

qui se succèdent, qu'ils soient whigs ou torys, ils sont largement représentés, il n'y a pas crainte que leur féodalité subisse quelques brèches.

* * *

La presse anglaise, suivant en cela sa vieille coutume, entreprit une lutte terrible contre la ligue agraire, la représentant comme composée de personnes déloyables à la reine et tout à fait indignes de considération. Elle porte maintenant les mêmes accusations contre la ligue nationale, qui a succédé à celle dont nous parlons ici.

Cependant il se trouva quelques journalistes anglais qui prirent la défense de la ligue et s'efforcèrent de lui gagner l'estime public. Entre autres, M. Labouchère, qui compte parmi les meilleurs défenseurs que l'Irlande ait en Angleterre, écrivait dans le *Truth*, à cette occasion, un article remarquable dont nous détachons ce qui suit :

“ Rien ne me surprend plus que de voir de quelle manière les Irlandais sont traités en Angleterre. On n'entend qu'un cri : Ecrasez-les ! foulez-les aux pieds. Leur crime consiste à employer tous leurs efforts à obtenir pour l'Irlande le droit de contrôler les affaires locales. J'aimerais à savoir combien de temps nous laisserions conduire nos affaires locales par les Irlandais.

“ Ils violent les lois, dit-on. Peut-être ; mais les Polonais aussi violaient les lois de la Russie et étaient envoyés en Sibérie, et cependant la sympathie que nous leur manifestons nous est comptée comme une vertu.

“ Mais voyez donc les outrages qu'ils commettent, nous réplique-t-on. Personne ne déplore plus que moi ces attentats, mais je ne sache pas qu'ils aient été commis par les ligueurs. Ces organisateurs sont habiles et ils savent que rien ne serait plus funeste à leur cause, aussi leur système est celui de la résistance passive.”

Ainsi que le dit M. Labouchère, le parti irlandais ne travaille que pour donner à l'Irlande la liberté de conduire ses affaires locales. Pour parvenir à ce but, il emploie tous les moyens que la constitution du pays

lui fournit et il ne se sert pas de ceux qu'elle et la justice défendent.

Donc, il n'est pas solidaire des crimes qui sont commis par quelques prétendus amis de l'Irlande et qui réellement ne le sont pas, car, par les actes criminels dont ils se rendent coupables, ils ne pourraient que rendre impopulaire la cause dont ils se disent les défenseurs, si elle pouvait être compromise par quelques exaltés, comme il s'en rencontre partout, dans des occasions semblables.

Ceux auxquels nous voulons faire allusion, ce sont les féniens. Cette société, de même que toutes celles qui ont existé sous diverses dénominations, mais dont les moyens d'actions étaient les mêmes, ont fait plus de mal que de bien.

Aussi la grande majorité du peuple irlandais, reconnaissant tout le tort fait à leur cause par ces diverses associations occultes, a toujours refusé d'en faire partie et préfère suivre les conseils prudents de ses chefs, qui à l'exemple de M. Parnell, prêchent la modération et l'obéissance aux lois, et il ne manque jamais une occasion de se défendre de toute liaison avec le parti extrémiste.

Dans la même entrevue de laquelle nous avons parlé ci-dessus, M. Parnell a repoussé toute filiation de la ligue agraire avec les féniens et il a ajouté en terminant :

“ Les féniens nous sont, à nous, ce que les opportunistes sont aux intransigeants chez vous. Ils rêvent une république indépendante en Irlande, qui ne peut être établie que par une révolution brutale.

“ Notre but, à nous, est plus immédiat. Nous voulons d'abord faire la réforme économique. Ensuite nous réclamerons le rétablissement du parlement irlandais.

“ Mais nous ne prétendons pas faire une séparation et constituer un État libre. Ces projets sont trop audacieux pour être réalisables.”

* * *

Rien de plus juste que les demandes du parti irlandais. Le gouvernement, ce nous semble, pourrait les

accorder, sans nuire à son autorité. Cependant, il a toujours refusé d'y accéder jusqu'aujourd'hui et il est peu probable qu'il les accorde dans l'avenir.

C'est en vain que les *home rulers*, les parnellistes, les ligueurs ont combattu depuis plusieurs années pour l'obtention des réformes nécessaires à l'Irlande. L'Angleterre a toujours fait la sourde oreille.

Cette conduite de la Grande-Bretagne ne doit pas, cependant, jeter le découragement parmi les défenseurs de la verte Erin. Ils doivent, au contraire, puiser dans chaque refus, une nouvelle ardeur pour combattre avec plus de force.

Qu'ils continuent de combattre pour le rétablissement du parlement irlandais, pour la juste répartition du sol, pour l'amélioration de la condition sociale et économique de l'île.

Le jour viendra, quelque éloigné qu'il paraisse maintenant, où l'Angleterre se verra forcée d'accorder les réformes demandées et d'accéder aux vœux de la nationalité irlandaise.

M. Gladstone doit, pour nous servir des expressions de lord Disraëli, "effectuer par sa politique tous les changements qu'effectuerait par la force une révolution."

Que le chancelier de l'échiquier veuille apprendre, ainsi que le disait un journal canadien, qu'en "blesant les Irlandais dans leurs croyances religieuses, dans leur dignité d'hommes, dans l'amour du sol natal, l'Angleterre a semé le vent ; elle peut gourmander scientifiquement la tempête. Nous lui souhaitons d'apprendre et de retenir de l'expérience qu'elle a provoquée cette vérité : c'est qu'il y a quelque chose au-dessus de la science, la justice, quelque chose de supérieur à la force, le droit. La science est relative ; la force ne vaut qu'autant qu'elle est l'instrument de la justice et la sanction du droit."

* * *

Irlandais, le moment est venu pour vous d'être unis plus que jamais.

Toutes les dissensions, les chicanes intestines, les divisions, doivent disparaître. Car, ainsi que vous l'avez

appris par l'expérience, vous devez beaucoup d'insuccès dans vos tentatives à votre manque d'entente.

Vous devez donc vous unir et former un tout compacte, et combattre avec ensemble, si vous voulez réussir dans vos nobles efforts.

A la vue de tous les autres peuples européens qui, après des luttes séculaires ont conquis leur indépendance, vous ne devez pas demeurer inactifs.

Aussi, à l'exemple de ces peuples, vous avez livré déjà plusieurs combats à votre puissante suzeraine, et si le succès n'a pas couronné vos efforts, vous ne devez pas vous décourager, mais au contraire puiser une nouvelle ardeur dans chaque nouvelle défaite.

Nous ne vous conseillons pas, cependant, d'employer la force. Rien n'est plus loin de notre pensée.

De même que vous avez gagné votre indépendance religieuse en suivant la voie pacifique que vous offre la constitution anglaise, de même vous devez prendre la même route pour améliorer votre condition économique et sociale.

L'Angleterre, malgré l'enseignement de l'histoire, peut refuser maintenant encore d'accorder les réformes que vous demandez pour votre pays, mais elle se verra obligée dans un temps plus ou moins éloigné, de reconnaître la justice de vos griefs et dans l'obligation de chercher à les faire disparaître.

Irlandais, vous devez donc avoir foi dans l'avenir. Vous ne serez pas éternellement les esclaves de l'Angleterre. Des jours plus heureux viendront pour vous !

Grâce au dévouement des Parnell, des Dillon, des O'Brien, des Shaw, des Davitt, nous espérons de voir dans un temps plus ou moins rapproché, l'Irlande, sinon libre, du moins en possession d'une certaine liberté qui lui permettra de faire les réformes nécessaires pour changer sa situation économique et améliorer la vie de son peuple, et c'est fermement convaincu que nous vous répétons, Irlandais, ce que Victor Hugo disait aux opprimés français :

O proscrits ! L'avenir est aux peuples ! Paix, gloire,
Liberté, reviendront sur des chars de victoire
Aux foudroyants essieux ;
Ce crime qui triomphe est fumée et mensonge....



at
1844
= all
the
200
page

